

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 20

Séance tenue le 12 février 2007 à 19 h
Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
GROUPE DE JEUNES CITOYENS LÉVISIENS	1
Mme Odile Carrier-Bilodeau	
M. Mathieu Castonguay	
M. RENÉ FORTIN	9
Mme JOCELYNE LECLERC	14
M. JACQUES BEAUPRÉ.....	15
M. JEAN-MARC BOISVERT.....	18
LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC	25
M. Patrick Bacon	
Mme MARTINE CHAMBERLAND	37
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RICHARD TREMBLAY	44
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	52
M. ANDRÉ LAMBERT	65
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	68
M. Christian Vézina	
M. Jean-Louis Chamard	
M. YVON LÉVEILLÉE ET M. FERNAND DORVAL	72
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR	77
M. Glenn Kelly	
M. MARIO FORTIER	79
M. YVES ST-LAURENT.....	81
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD	83
MOT DE LA FIN	84

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
GROUPE DE JEUNES CITOYENS LÉVISIENS

5

PAR LE PRÉSIDENT:

L'audience reprend! Je vous invite à prendre place.

10

Et j'invite le Groupe de jeunes citoyens lévisiens, madame Odile Carrier-Bilodeau s'il vous plaît.

Madame Carrier-Bilodeau avec un accompagnateur de premier plan connu!

15

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Bonsoir messieurs les Commissaires.

20

PAR LE PRÉSIDENT:

On a lu votre mémoire, allez-y.

25

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Donc nous, on veut vous dire qu'on est des jeunes, on veut représenter les jeunes des générations futures. Donc on est des jeunes dans la trentaine et tout ça.

30

On suit le projet depuis les premiers balbutiements, depuis l'annonce en 2004 du projet à Beaumont.

35

On doit dire qu'on est très fier – bien, très fier, pas très fier – mais très content d'être ici ce soir, parce que depuis le tout début, on s'est fait parler du BAPE, puis qui allait vraiment donner une opinion sur l'acceptabilité ou non du projet. Alors on espère que ça répondra à nos questions.

40

On s'est fait dire aussi que le BAPE allait faire les études nécessaires, donc voilà!

Donc peut-être un peu résumer les démarches qu'on a faites. C'est ça, on est allé au Conseil de ville à Beaumont depuis le tout début. On a exprimé nos craintes et nos inquiétudes face au projet.

Il y a eu la création du Comité aviseur, les référendums. Après ça, le projet s'est placé à Lévis.

45 On a participé en 2005 aux séances d'information au Cégep Lévis-Lauzon. On avait
participé aussi à celle en juillet 2004 à Saint-Michel. Donc on connaît bien le projet.

Puis il y a Mathieu Castonguay que vous semblez connaître ici...

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Ah oui, très bien!

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

55

...qui s'est présenté à la mairie de Lévis. Alors je le laisse en parler.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

60

Bien nous, ce qu'on voulait faire beaucoup – bien, première des choses, bonsoir
messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

65

Bonsoir.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

70

Ce qu'on voulait faire dans notre mémoire, puis dans notre présentation ce soir, c'est un
peu vous expliquer comment ça se fait que des jeunes de Lévis ont investi autant de temps,
autant d'énergie pour, première des choses, se renseigner sur le projet, avoir des informations,
puis se faire une opinion là-dessus.

75

Je dois vous dire qu'assez tôt dans le projet, alors qu'à l'époque, je travaillais même pas
à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, on a questionné le
promoteur concernant les émissions de gaz à effet de serre du projet. Et ils nous ont envoyé
par courrier électronique un tableau qui est semblable au tableau avec les coefficients
d'émissions qui est présent dans le mémoire, on l'a mis dans notre document déposé.

80

Et on a évalué, grâce à ça, la différence d'émissions de gaz à effet de serre si on faisait
de la substitution énergétique avec le gaz naturel provenant de l'Ouest canadien ou avec du
gaz naturel provenant du projet Rabaska. Puis assez rapidement, on s'est rendu compte que le
projet Rabaska provoquait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre d'un million
de tonnes (1 M t) par année comparé à du gaz qui vient par pipeline, à cause des émissions en
amont qui sont considérables, à cause des opérations de liquéfaction et compagnie.

85

L'utilisation du tableau de Rabaska nous a donné un résultat que, bien, c'est environ un million de tonnes (1 M t) de plus, de faire la même chose que ce que Rabaska nous propose si on le faisait à partir du gaz naturel provenant par pipeline.

90 Après ça, on s'est demandé, on a fait un peu de recherche à savoir c'était quoi la disponibilité du gaz dans l'Ouest canadien. C'était tu une si grande problématique que ça. On n'en avait pas entendu parler depuis plusieurs années, c'était quand même assez récent que là, il y avait une problématique d'approvisionnement en gaz.

95 Moi, ce que je me rappelle, quand j'allais à l'école au secondaire, mes cours de géographie, on nous disait qu'au Canada, on avait beaucoup de gaz naturel, puis c'était une ressource importante. Remarquez qu'ils nous disaient la même chose avec la morue! Ça évolue.

100 Ça fait qu'on a quand même pris beaucoup d'information sur le projet, puis on a été capable de se faire une tête sur le dossier assez tôt. Mon frère s'est présenté pour le Parti vert aux élections fédérales, pas les dernières, les autres élections fédérales qui avaient porté au pouvoir monsieur Martin. J'avais aidé mon frère à faire du porte à porte dans Beaumont par rapport au projet Rabaska.

105 Et par la suite, moi, bien, il y a eu une campagne à la mairie à Lévis, puis je me suis présenté comme candidat indépendant. Puis vous m'avez demandé, la dernière fois qu'on s'était rencontré, monsieur Samak, comment ça se fait que j'avais pas gagné mes élections!

110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je me pose la question encore!

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

115 Bien, première des choses, il y a le côté inexpérience, OK, mais il y a aussi un gros volet financier dans les élections et organisation.

120 Moi, je me suis lancé dans ça, parce que je me présentais au conseil municipal, puis les jeunes avec qui on a rédigé un mémoire, on y allait assez souvent au conseil municipal, puis on questionnait nos élus, puis on sentait qu'il y avait un parti pris. On sentait que nos élus ne répondaient pas de façon adéquate à nos questions, puis ils nous disaient que le BAPE va faire les études indépendantes.

125 Puis on a vérifié, puis on savait que le BAPE étudiait ce que nous, on va vous présenter. Les études indépendantes, c'est nous autres qui les a faites. C'est pas vous qui les avez réalisées. Mais on nous disait quand même le contraire.

130 Et, comme c'était, on n'était pas d'accord, on trouvait pas que nos élus étaient
représentatifs de notre discours, j'ai décidé de me porter candidat pour un peu me faire le porte-
voix un peu de cette campagne-là.

135 J'ai axé ma campagne beaucoup sur le porte à porte, je travaillais à temps plein, ça fait
que je faisais ça le soir sur l'heure du souper jusque vers les neuf heures (9 h), puis après ça, je
m'en allais dans les bars, puis là, je parlais au monde jusque vers deux-trois heures (2 h-3 h) du
matin, puis le lendemain, je recommençais à travailler à six heures (6 h).

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Histoire de joindre l'utile à l'agréable, quoi!

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

145 Ouais! La boisson est pas une dépense électorale admissible malheureusement! Mais
toujours est-il que je rencontrais beaucoup de gens, puis la majorité des gens que je rencontrais
se demandaient comment ça se fait que je faisais ça, pourquoi que je prenais le temps de faire
ça, puis c'était quoi mon intérêt dans ça.

150 J'avais bien gros de la difficulté à expliquer c'était quoi mon intérêt dans ça, OK. Je suis
quelqu'un qui est extrêmement préoccupé par les changements climatiques, puis les gens qui
ont collaboré dans le mémoire, c'est des gens qui étaient des connaissances dans mon
entourage, ou des gens qui, pendant que je faisais ma campagne électorale, se sont joints à
moi, m'ont offert de l'aide de toutes sortes de façons. Et c'est tout des gens qui partageaient un
peu la même vision qu'on avait par rapport aux gaz à effet de serre, puis on est tous
155 extrêmement préoccupés par ce phénomène-là.

160 Puis on n'était pas capable de comprendre comment ça se fait que nos élus qui nous
représentent ne sont pas capables de nous faire sentir qu'ils sont effectivement préoccupés par
ce phénomène-là, puis qui se sentent une responsabilité d'agir en fonction de nos
préoccupations.

165 Ne serait-ce que pour reprendre notre discours et ajouter leur voix et aussi surtout leur
estrade ou leur titre de politicien, pour faire pression sur les autres politiciens puis les autres
personnes influentes de notre société.

170 Ça fait que je me suis présenté et j'ai fait campagne dans les quartiers le plus loin
possible du terminal. Je suis allé à Saint-Jean-Chrysostome, je suis allé à Charny, je suis allé à
Saint-Nicolas, je suis allé à Saint-David, je suis allé le plus loin possible. Je suis pas allé autour
de l'incinérateur à Lévis à cause du dossier AIM, mais je me suis promené dans la ville, OK!

Et quand je rencontrais les gens, ils me disaient, oui, mais c'est un bon projet, pourquoi tu es contre ça? De prime abord, les gens avaient l'opinion que c'était bon, le projet.

175 Puis là, bien moi, je "m'assisais" ou je rentrais dans la maison, je prenais dix (10) minutes, je leur expliquais c'était quoi les gaz à effet de serre, je leur expliquais c'était quoi, les changements climatiques. Puis là, je sentais qu'ils écoutaient puis ils trouvaient ça intéressant, puis surtout que ça les rejoignaient le discours que je leur tenais.

180 Ils comprenaient que, bon, ce gars-là, il a compris de quoi dans les changements climatiques, puis il a compris de quoi, dans quels gestes il faut poser pour régler notre problème. Ils étaient pas forcément d'accord avec les solutions que je mettais en place, mais ils comprenaient que j'avais un peu la perception c'était quoi le problème puis les solutions qui allaient dans le bon sens.

185 Puis quand je regarde le résultat du vote, bien, mon porte à porte a été incroyablement efficace. Les places où c'est que j'ai eu des votes, c'est les places où c'est que je me suis présenté dans les maisons puis que je leur ai expliqué pourquoi j'étais contre le projet Rabaska.

190 Puis ça, j'ai peut-être eu juste cinq pour cent (5 %) du vote, mais étant donné que j'étais capable de faire – bien, c'est cinq point douze pour cent (5,12 %) pour être précis – mais avoir pu faire le double, le triple, le quadruple d'heures, je suis convaincu que j'aurais eu un nombre considérable, beaucoup plus de votes.

195 Ça fait que cette expérience-là m'a comme conforté dans le fait qu'il faut absolument que les gens soient au courant et informés du projet Rabaska et des changements climatiques. Lorsqu'ils vont être informés de ça, lorsqu'ils vont savoir quels gestes puis quelles menaces que représentent les changements climatiques, parce que c'est relativement nouveau qu'on entend parler des changements climatiques.

200 Depuis le rapport de Stern, les médias se sont un peu excités sur les changements climatiques, puis on en entend plus parler. On commence à voir un changement, puis ça commence à paraître dans l'opinion publique.

205 Mais l'urgence du défi est telle, moi, j'étais présent à la conférence des Nations unies en 2005 à Montréal, puis là, tu entends les dirigeants de la planète assister puis eux autres, ils assistent comme avec nous autres à des conférences où c'est qu'on parle qu'il va y avoir un milliard cinq cents millions (1 500 000 000) de personnes qui vont être déplacées à cause des changements climatiques, puis ça, c'est avant le nouveau rapport du GIEC. Là, le chiffre est encore plus important.

210 Ce qu'on constate, c'est que nos décideurs sont informés de la situation, ils sont pas capables d'agir dans le bon sens. Puis moi, ça me préoccupe, puis ça me donne une énergie

très importante pour influencer ces décideurs-là, puis faire en sorte que, bien, finalement, ils posent cette décision-là.

215

J'ai hier rencontré, j'étais au Château Frontenac à l'invitation de monsieur Charest, puis j'ai rencontré monsieur Béchard puis le ministre des Ressources naturelles, Corbeil, et je leur ai parlé de l'apparente contradiction – parce qu'il y a eu une conférence à ce moment-là de monsieur Caillé. Je pense que c'est important d'en parler un petit peu ce soir, parce que monsieur Caillé disait dans sa conférence que le fait que l'énergie soit chère, ça encourageait le développement des énergies vertes.

220

Ce qui était le meilleur promoteur des énergies vertes, c'était les coûts élevés de l'énergie. Ça, c'est monsieur Caillé qui disait ça, c'est le président du Conseil mondial de l'énergie. Il a une certaine expérience en énergie. Il a quand même parlé que c'était une bonne chose qu'il y ait un terminal méthanier à Lévis.

225

Moi, j'ai vu dans le fond un peu l'historique d'emploi de monsieur Caillé, puis je me dis, bien, il a un intérêt peut-être à ce que Gaz Métro installe son terminal à Lévis. Mais je lui ai posé la question, est-ce qu'il voyait pas une contradiction entre le discours qui est tenu par Rabaska qui dit que les prix, bien, Rabaska va contribuer à réduire les prix, et le développement des énergies vertes!

230

Puis je sais pas trop pourquoi, mais monsieur Caillé s'est mis à me parler du fait qu'on avait besoin de gaz naturel pour développer les sables bitumineux, puis qu'il fallait avoir une vision globale des phénomènes, puis il fallait voir que d'importer du gaz naturel à partir de l'Afrique, c'était bon pour l'Afrique, parce que ça leur permettait d'avoir des devises puis de profiter des retombées économiques de l'exportation de cette ressource-là.

235

Puis il a aussi parlé d'un grand projet hydroélectrique dans je sais plus trop quel pays en Afrique, en tout cas, bon, puis là, il fallait voir les choses globalement.

240

Mais moi, la vision globale qui m'est apparue à ce moment-là, bien, les sables bitumineux, l'exploitation des sables bitumineux, ça génère énormément de problèmes environnementaux, ça génère énormément de gaz à effet de serre et en plus, c'est pour produire du pétrole qui va être brûlé dans des véhicules pour la plupart, qui va encore contribuer aux changements climatiques, puis encore contribuer à la pollution dans nos villes.

245

Je me demandais quelle espèce de vision globale que monsieur Caillé pouvait avoir qui faisait abstraction de ces problèmes-là! Puis moi, ce que je demande à la Commission, c'est de pas faire abstraction des problèmes qui sont causés ailleurs par le terminal méthanier.

250

Rabaska dit que son terminal, les émissions en amont, c'est deux millions cinq cent mille tonnes (2 500 000 t), qu'une usine de liquéfaction, c'est plus dangereux qu'une usine de regazéification, bien, pourquoi que la vie des travailleurs, je sais pas où en Afrique, on devrait

255

pas s'en préoccuper, puis on devrait pas se préoccuper des risques qu'il y a pour les populations dans ces régions-là?

260 Pourquoi qu'on devrait pas se préoccuper des problèmes que la baisse des prix du gaz va entraîner sur l'exploitation des sables bitumineux?

PAR LE PRÉSIDENT:

265 D'accord.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Je pense que c'est essentiel de se préoccuper, d'avoir une vision plus globale.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander de ramasser la présentation rapidement, parce qu'on aura des questions à poser. Allez-y.

275 **PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:**

D'accord. Mathieu a très bien résumé notre position.

280 Peut-être pour poursuivre, comme Mathieu vous disait, bien, la question des gaz à effet de serre, c'est une question centrale pour nous, puis ça nous préoccupe énormément.

285 Il y a la question aussi de la dépendance par rapport à la ressource. On se demandait pourquoi on devrait dépendre d'une ressource étrangère, au niveau énergétique; pourquoi ne pas exploiter une ressource d'ici? Pourquoi être aux prises avec des fluctuations mondiales?

Donc ça, c'est quelque chose qui nous préoccupe également, compte tenu qu'au Québec actuellement, l'électricité est une ressource qu'on produit par hydroélectricité, puis on trouve que c'est très intelligent.

290 Ensuite, il y a la question aussi de méfiance envers le promoteur, donc quant à la clientèle cible. Donc on a un petit peu de difficulté à croire que Rabaska ne vendra pas de gaz aux États-Unis, compte tenu que c'est techniquement possible, et qu'il y a une très forte demande à ce niveau-là. Puis ça, c'est bien étayé dans notre mémoire.

295 Voilà! Il y avait la question de la sécurité aussi qui nous préoccupe beaucoup. Donc voilà.

Donc pourquoi qu'on devrait rejeter le projet? Pour des questions de gaz à effet de serre, pour des questions de marchés cibles et des questions de sécurité. Alors voilà.

300

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Et on a vu votre travail à propos de l'entente avec la Ville de Lévis. Je dois vous dire que c'est très bien, je dois vous dire que vous avez fait beaucoup de travail, et les propositions que vous faites sont intéressantes évidemment.

305

Est-ce que vous avez aussi des jeunes avocats qui ont travaillé avec vous pour formuler certaines choses?

310

PAR Mme ODILE CARRIER-BILODEAU:

Non, pas du tout, en aucun cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Juste un commentaire rapidement! C'est un peu, quand madame Thibault a fait une correction à propos de remplacement, que le projet va laisser du gaz, une capacité dans l'Ouest qui pourrait être exportée aux États-Unis, elle avait raison, et quand monsieur Kelly est venu dire, nous n'avons pas dans notre plan d'affaires des exportations aux États-Unis, et il a raison par rapport à son plan d'affaires, c'est-à-dire que c'est recevable.

320

De la même façon que l'échange entre vous et monsieur Caillé, parce que c'est vrai qu'en Algérie et au Nigeria et en Égypte, on veut absolument exporter pour avoir des devises étrangères pour construire des hôpitaux, des écoles, etc. Et la question de l'intérêt des travailleurs en Algérie, bien sûr l'accident de Skikda qui a été assez, il y a combien de morts, bien sûr qu'un accident comme ça en Italie n'aurait pas produit autant de morts, ou en Norvège, c'est clair.

325

Alors la question se pose: est-ce que c'est en privant les pays – le débat est engagé – est-ce qu'on prive les pays de devises qui sont nécessaires à leur développement ou on les aide à prendre en charge correctement les conditions de travail de leurs travailleurs?

330

Vous voyez, mais la Commission, évidemment, sans nécessairement envoyer l'enveloppe d'analyse à travers toute la planète, on va essayer de faire la part de tout ça.

335

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

J'ai grande confiance en votre capacité d'analyse. Je sais que là, vous allez avoir énormément de documents à analyser.

340

Pour finir, ce que je crois qui est important, c'est de comprendre l'urgence d'agir par rapport aux changements climatiques, et de s'assurer que chaque action qu'on va poser va aller effectivement dans le bon sens.

345 Il faut avoir un niveau de certitude pour faire en sorte que les investissements qu'on doit faire amènent le meilleur, la plus grande profitabilité en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre puis la pollution atmosphérique.

350 En tout cas, vous savez certainement que notre lecture du projet Rabaska est à l'effet qu'il y a un niveau d'incertitude assez élevé quant aux bénéfices environnementaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Par rapport à l'urgence d'agir, vous et monsieur le premier ministre du Québec, vous dites la même chose, c'est quand même pas mal, ça!

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

360 Oui, le premier ministre parle beaucoup, je sais pas si l'action – OK!

Juste pour finir, vous devriez recevoir le mémoire de l'AQLPA d'ici demain en fin de journée. J'ai été malheureusement occupé avec un cocktail avec monsieur Charest hier soir!

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Merci madame Carrier-Bilodeau, merci monsieur Castonguay.

370 **RENÉ FORTIN**

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Alors j'invite monsieur René Fortin s'il vous plaît. Présentation orale! Monsieur.

Bonsoir monsieur Fortin.

PAR M. RENÉ FORTIN:

380 Bonsoir. Je vous avoue que je suis un peu gêné, c'est pas dans mes habitudes du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

385

PAR M. RENÉ FORTIN:

Monsieur le Président, les Commissaires et tout le personnel de la Commission! Je suis un peu dans le même esprit que Jean-Pierre Ferland lorsqu'il a donné son dernier spectacle. Il nous disait: il faut absolument que je donne ce dernier spectacle pour terminer! Alors c'est un peu pour ça que je voulais vous donner mon opinion.

390

Mon opinion, si vous permettez, je vais lire mon texte, parce que je suis un peu gêné.

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. RENÉ FORTIN:

400

Je m'appelle René Fortin, je demeure dans une des localités de la grande ville de Lévis depuis 1976. Je suis un simple citoyen qui habite cette ville de cent trente mille (130 000) personnes.

405

En ce qui me concerne au niveau de mon travail, je travaille au gouvernement provincial, au gouvernement du Québec comme analyste depuis 1972. J'ai eu la chance de travailler dans plusieurs ministères; actuellement, je relève du ministère de l'Environnement, autrement dit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dont monsieur Claude Bécharde est le ministre titulaire.

410

Je ne suis pas du tout un expert en quoi que ce soit. Durant toutes ces années, j'ai travaillé au gouvernement dans le domaine de la gestion de l'information.

415

Je ne suis pas connu, je n'ai pas accompli aucun exploit, sauf un, qui est inconnu, celui d'avoir été l'objet d'une pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 9 juin 2006 par mon député, monsieur Marc Picard. Le dépôt de cette pétition a fait l'objet d'un article dans le journal Le Soleil le samedi 17 juin 2006. Le titre de l'article s'appelle "Qui dit mieux".

420

Mon deuxième point, c'est au sujet de la vérité. Depuis 2004, on entend parler beaucoup du mot vérité. On le retrouve partout. Tout le monde cherche la vérité.

Exemple! Quand monsieur le président de Honco a présenté son mémoire, il y avait un article qui disait le lendemain "Honco veut la vérité". Je suis convaincu que monsieur Lacasse,

425 président de cette compagnie, veut la vérité. Il n'est pas le seul, tout le monde cherche la vérité dans ce projet-là.

430 Moi, j'ai regardé dans le dictionnaire ce que voulait dire le mot vérité. J'ai resté surpris, parce que dans Le Petit Robert édition 90, on retrouve neuf (9) significations. Dans Le Petit Larousse, six (6) significations.

435 En conséquence, pour chacun de nous, étant donné que chacun d'entre nous ne pensons pas de la même façon et que notre formation est différente, que notre histoire est différente, le mot vérité peut prendre un sens différent.

440 Ainsi, pour chacun d'entre nous, lorsque nous échangeons entre nous, lorsque nous recherchons la vérité, ce terme peut comporter un sens ou une signification différente. Moi personnellement, je suis à l'aise avec la neuvième signification qu'il y avait dans le dictionnaire Le Petit Robert, la définition de la vérité est la suivante:

445 "L'expression sincère, sans réserve de ce que l'on sait, de ce que l'on a été témoin (authenticité)".

450 De plus, dans Le Petit Robert, il y a plusieurs expressions. Je vais en citer quelques-unes:

455 "La pure vérité, la vérité n'est pas toujours bonne à dire; dire la vérité est utile à celui à qui on la dit mais désavantageuse à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr; cacher, taire la vérité; toute la vérité, rien que la vérité."

460 Un autre point, le véhicule de l'information! Un des angles sous lequel on peut comprendre la vérité est l'angle de l'information. L'information est une ressource fondamentale dans l'obtention de la vérité. Plus que cette information sera complète et plus nous aurons la chance d'obtenir une décision plus éclairée.

465 Au niveau de l'information, il y a deux (2) façons de la véhiculer, soit sous forme papier ou électronique, ou par les intervenants.

470 Sous forme de l'information, moi, j'ai constaté que nous, les citoyens, on est très choyés, parce qu'on a eu beaucoup beaucoup d'information. On n'a seulement qu'à regarder sur le site Internet du BAPE, puis on retrouve beaucoup beaucoup d'information, en l'occurrence toute la correspondance, les avis, les documents qui ont été déposés par le promoteur, les personnes-ressources, les participants et la Commission, toutes les demandes d'information de la Commission, les transcriptions des séances publiques, les mémoires, toutes les questions transmises à la Commission, puis sans oublier les centres de consultation, centres de documentation, les séances d'information tenues, puis tous les articles qui ont été écrits dans les différents quotidiens.

À ce niveau-là, nous sommes tous choyés au niveau de l'information.

470 En ce qui concerne le véhicule au niveau, cette information-là est véhiculée par des intervenants. Parmi toutes ces personnes, certaines n'étaient pas connues. Moi, j'en ai connu par le biais d'Internet, en écoutant Internet. D'autres se sont fait connaître, d'autres sont des personnes de très grande notoriété.

475 Exemple, monsieur Robert Tessier, madame Isabelle Tremblay, monsieur Albin D'Amours et monsieur Claude Béchar. Tout le monde connaît ces personnes-là.

480 Au niveau des intervenants, je suis convaincu que tous ces intervenants ont déployé beaucoup d'énergie et de ressources et qu'ils ont agi à leur manière pour nous transmettre et nous faire part de toute cette vérité et information en vue d'une prise de décision éclairée.

Par exemple, monsieur Robert Tessier est un des principaux initiateurs de ce projet; il y travaille depuis plusieurs années. Il a déclaré dernièrement "j'espère qu'on pourra aller de l'avant, on a pris tous les moyens pour minimiser les impacts sur l'environnement".

485 Monsieur Tessier quittera son poste en février 2007 ou il l'a peut-être quitté. Il aura passé une décennie aux commandes de Gaz Métro, il a été nommé en 1997. Il prendra sa retraite mais restera président du conseil d'administration. Cette information, c'est dans La Presse, vendredi le 13 février 2006, par madame Hélène Baril.

490 Au sujet du regroupement À Bon Port, le mémoire a été présenté pour ce regroupement-là devant ici les audiences par madame Isabelle Tremblay. Madame Tremblay est à l'origine de ce regroupement. Puis ce regroupement, comme elle nous l'a dit, le but fondamental, c'était de nous faire connaître une autre réalité.

495 Elle a ajouté devant vous que tout le monde a droit à son opinion. C'est légitime.

500 Monsieur D'Amours! Au sujet de monsieur D'Amours, il est président du Mouvement Desjardins. J'ai appris par les quotidiens, surtout par Le Peuple et par Le Journal de Québec qu'il avait accordé son appui au projet. Ça nous a été confirmé dans Le Journal de Québec mardi le 30 janvier et dans un article du Peuple.

505 Une phrase qui a été citée: tout en reconnaissant la valeur économique évidente du projet, monsieur D'Amours estime important que les autorités compétentes mènent des consultations rigoureuses et prennent en compte la nécessité d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans l'évaluation de ce projet.

Enfin, monsieur Claude Béchar! Monsieur Béchar est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au gouvernement du Québec. Après le 4 avril, lorsque le rapport de la Commission sera remis aux deux (2) gouvernements, le moment sera

510 venu de mettre fin à tous ces débats-là et de prendre une décision. Cette décision sera prise conjointement par les deux (2) gouvernements, en l'occurrence par monsieur John Baird ministre de l'Environnement au fédéral et par monsieur Béchard, ministre au provincial. Donc ces deux (2) personnes ont une très lourde responsabilité.

515 Ainsi donc, tous ces débats depuis 2004 n'auront pas été inutiles. Toutes les informations et toute la vérité, et tous les différents aspects de la vérité qui auront été véhiculés durant toutes ces années et durant tout ce processus démocratique auront servi à obtenir une décision des plus éclairées et des plus équitables.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander, monsieur Fortin, de passer à la conclusion.

PAR M. RENÉ FORTIN:

525 Oui. Quant à moi, au niveau de l'information, je trouve que ce dossier a été très fouillé et a été fouillé sur tous ses angles.

530 Par contre, d'autre part dans notre société, à quelque part, il y a d'autres dossiers et projets qui ne bénéficient pas autant de ce processus démocratique.

535 Dans ces dossiers ignorés et banalisés, la vérité demeure cachée, emmurée dans un mur de silence, érigé en système et impossible à faire tomber. C'est le cas pour le dossier que je vous ai énoncé au début de ma présentation.

540 Ce dossier est tombé dans l'oubli et dans l'ombre. Monsieur François Bourque écrivait, le 1^{er} février, dans sa chronique, "Le bien contre le mal. Dans la grande salle face aux commissaires, la flamme d'un foyer au gaz, un message subliminal". Plus loin, il parle de différentes peurs!

545 Conclusion! Je ne suis pas un expert, simplement un simple citoyen de cette belle et grande ville. En ce qui concerne mon opinion personnelle sur ce projet, elle rejoint celle énoncée par monsieur D'Amours, président du Mouvement Desjardins, celle énoncée dans le mémoire de la Ville de Lévis et celle de Démocratie Lévis.

550 Mon opinion rejoint ces trois (3) idées-là. Je pense que je suis pas obligé de vous l'expliquer, vous la connaissez.

Et moi, j'ajoute que s'il persiste un doute, un moindre doute à la fin de tout le processus démocratique, c'est que la Commission demande à la Ville de Lévis de procéder à une consultation, et que les modalités de cette consultation soient décidées par la Ville de Lévis, c'est-à-dire par ceux que nous avons élus démocratiquement.

555 Merci monsieur le Président et vous tous de m'avoir permis d'exprimer mon opinion, et la très grande joie d'avoir pu participer à ce processus démocratique. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Merci à vous monsieur Fortin, c'est un plaisir de recevoir votre opinion, et c'est un plaisir également d'apprendre que vous estimez que le processus que nous avons fait la lumière suffisamment sur tous les éléments. C'est très rassurant.

Des questions monsieur Paré?

565 Des questions monsieur Waaub?

Merci beaucoup monsieur Fortin.

570 **JOCELYNE LECLERC**

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Madame Jocelyne Leclerc s'il vous plaît.

Bonsoir madame Leclerc.

PAR Mme JOCELYNE LECLERC:

580 Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien, parce que j'ai une petite voix.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Oui, on vous entend bien, et on a lu votre mémoire. Allez-y.

PAR Mme JOCELYNE LECLERC:

590 Je vous présente la Charte des droits et libertés, la Charte canadienne des droits et libertés!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 7, "Chacun...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième section, point 6, "... par la loi")

595 Ceci me donne droit de dire non à la transformation de mon milieu de vie, le droit à la
sûreté, le droit à la jouissance paisible de mes biens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième section, "Le Canada...")

600 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, troisième paragraphe, fin, "... générations futures")**

Le paragraphe suivant est fait conjointement avec Lise Lachance!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, quatrième paragraphe, "Au Canada...")

605

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... futures")

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous, madame Leclerc.

Juste pour le contexte! Vous habitez à quelle distance du site projeté?

615

PAR Mme JOCELYNE LECLERC:

Je reste dans la rue Turgeon, à peu près un kilomètre (1 km).

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Paré! Monsieur Waaub!

Merci beaucoup madame Leclerc.

625

JACQUES BEAUPRÉ

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Jacques Beaupré.

Monsieur Beaupré, bonsoir.

635

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

Bonsoir. Monsieur le Président, messieurs les Commissaires!

640 Ma présentation et mon contenu sur le projet, vous avez ma présentation, vous avez photo explicative montrant des implications sociales de grandes entreprises. Vous avez un CD d'information sur une manifestation des entreprises de la région le 11 décembre dernier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, quatrième paragraphe, "Pétition...")

645

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 5^e paragraphe, deuxième ligne, "... de leur province")

Donc je vous joins l'information les concernant.

650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Depuis plus...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{ère} ligne, "... qu'il y a vingt-cinq (25) ans")

Et c'est de l'information que j'ai reçue de gens du milieu.

655

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, première ligne, "... un projet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, sixième ligne, "... espaces verts")

660 Ce qui est très important.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, sixième ligne, "... augmenter")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, cinquième paragraphe, sixième ligne, "... en cas de fuite")

665

Ou de perte, et permettre de bien cacher les réservoirs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "J'ai visité...")

670 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, septième ligne, "... Lévis Bellechasse")**

Qui sont à l'emploi de ces dernières entreprises.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, quatrième paragraphe, septième ligne, "Un CD...")

675

FIN DE LA LECTURE (Page 5, deuxième paragraphe, fin, "... notre province")

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Merci à vous, monsieur Beaupré. Juste une petite question! Les quatre cent six (406) signataires de la pétition proviennent de quelle région?

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

685

C'est la région de Lévis, Bellechasse, autour du projet. Je vous dirais que c'est autour de cinq kilomètres (5 km) autour du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Autour de cinq kilomètres (5 km), merci. Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

695

Vous avez mentionné qu'à Deschambault, il y a eu mille cinq cents (1500) emplois pour un investissement d'un point deux milliard (1,2 G\$), bon, mille cinq cents (1500) emplois directs et indirects. Ici, on en a nettement moins.

700

Est-ce que ça vous interpelle pas ou est-ce que vous avez des propositions à faire pour en avoir plus?

PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:

705

Bien moi, je suis convaincu que la venue de Rabaska va assurément amener d'autres entreprises à s'implanter par la suite, va être un générateur d'emplois, un générateur économique.

710

Ce soir vers six heures (6 h), j'écoutais Radio-Canada, et puis la ville de Sacramento en Californie faisait l'éloge de l'utilisation dans ses services publics du gaz naturel. Tout le milieu environnemental de la Californie ainsi que les élus travaillent ardemment à l'utilisation dans les transports publics du gaz naturel.

715

Donc je crois qu'au Québec, nos gens environnementaux, nos élus devraient par la suite, après la venue d'un projet comme Rabaska, emboîter le pas, prendre l'exemple des grandes villes américaines et essayer de travailler dans la sécurité et l'amélioration de l'environnement.

Puis pour moi, le gaz naturel, bien, c'est une orientation pour améliorer notre avenir.

720 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Merci beaucoup.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors merci beaucoup, monsieur Beaupré, de votre contribution aux travaux de la Commission.

730

JEAN-MARC BOISVERT

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Monsieur Jean-Marc Boisvert.

Bonsoir monsieur Boisvert.

740 **PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

745 On vous écoute.

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

750 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Merci de nous donner l'opportunité de pouvoir vous présenter nos mémoires sur le projet de construction d'un terminal pour recevoir le gaz naturel liquéfié, mieux connu sous le projet Rabaska.

755 D'emblée, je vous réitère mon appui, mon support complet et entier à la construction de ce terminal en eau profonde, capable d'accueillir les méthaniers, comprenant les réservoirs de stockage ainsi que le gazoduc nécessaire pour rejoindre le réseau de distribution actuel.

760 J'espère que vous ne lisez pas trop les journaux locaux, car je me permets d'émettre de forts doutes sur la pertinence de leurs reportages. Je soupçonne fortement les journalistes affectés à la couverture de vos audiences d'être en mal de sensationnalisme, puis de créer artificiellement une prétendue controverse sur ce projet.

765 Mon opinion! En fait de controverse, ne subsistent que leurs écrits et reportages qui reflètent très mal la réalité que vous vivez et écoutez à chaque jour, parce que vous avez eu des points de vue totalement différents.

770 Une seule ligne de pensée semble motiver ces experts du reportage qui ne recherchent que la controverse puis le sensationnalisme, très au-delà du rôle d'information attendu de leur profession puis un minimum de respect de leurs lecteurs. Parce qu'ici, il vous a été présenté deux (2) points de vue relativement opposés; dans les journaux, on en trouve en priorité plus un que l'autre.

775 Les bons principes de base de la communication d'information ont foutu le camp depuis longtemps. Seuls semblent subsister les débats ou les controverses qui font vendre du papier. Sur la couverture de ce projet, on ne retrouve généralement que les sommaires des opposants au projet Rabaska et parfois, fait très rare, on retrouve une ligne mentionnant qu'un mémoire positif a été déposé et présenté.

780 J'ai eu l'occasion d'assister à quelques reprises à vos audiences publiques. À chaque fois, quelle ne fut pas ma surprise le lendemain matin de prendre connaissance de ce qu'on retrouvait dans les journaux et ce que j'avais entendu la veille ici; il y avait souvent beaucoup beaucoup de différence.

785 Comment se fait-il que tous les arguments, explications et démonstrations faites par les promoteurs, les spécialistes, les experts mondiaux, n'aient pas reçu la moindre attention et que la population en général ignore qu'ils ont livré des témoignages de grande qualité, basés sur des faits, des réalités mesurables plutôt que sur des peurs ou des catastrophes prévues?

790 Je suis convaincu que vous saurez respecter l'opinion exprimée dans un sondage effectué par une maison professionnelle reconnue où ce que près de quatre-vingt-cinq mille (85 000) résidents de Lévis sont en faveur de ce projet.

D'ailleurs, la Ville de Lévis a supporté le projet dans son ensemble.

795 Sous le couvert de l'environnement, il semble possible d'exprimer toute opinion fondée ou pas sur des craintes basées sur des scénarios parfois farfelus, des pires catastrophes qui vont nous tomber dessus advenant l'acceptation de ce projet économiquement rentable pour la majorité d'entre nous.

800 Certains opposants vont jusqu'à dire que tout va sauter et que c'est rien de moins que la fin du monde qui va nous arriver dès que ça va être mis en branle.

Je me demande, qu'en est-il de la sécurité reliée au gaz. Il ne faut pas confondre produits pétroliers et gaz naturel, tel que maintes fois démontré et réexpliqué à cette même tribune. En fait, l'ensemble des pays européens vivent sur cette énergie au même titre que

805 nous, on vit à partir de l'électricité; pour eux, c'est aussi confortable et c'est leurs habitudes. D'ailleurs, une bonne partie des États-Unis, puis vous avez eu les représentants de Boston ici, je crois, le maire Hanlon, de la ville d'Everett, et le chef de pompiers qui vous ont fait une démonstration. Je veux pas répéter aucun des arguments...

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, vous ne l'avez pas fait!

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

815 Les opposants ne changeront pas d'idée. Loin de moi de tenter de les convaincre. Je peux me permettre de les laisser vivre avec leurs phobies puis leurs marottes, on a le droit à nos opinions, on est un pays libre ici. Ils n'auront qu'à l'emporter dans leur tombe et je serai pas triste en ce jour.

820 Il en va de même avec les journalistes créant du sensationnalisme actuel du débat controversé. J'ai l'impression parfois que c'est juste dans leurs écrits puis dans leurs reportages que c'est généralement à sens unique. Adieu la bonne information!

825 Je suis convaincu que vous saurez faire la part des choses, le gros bon sens en fin de compte, et que vous saurez prendre en considération l'ensemble des faits, statistiques et arguments des experts qui supportent le projet.

830 Il y a tout de même une différence entre des statistiques prouvées sur quarante (40) ans d'opération et l'expression de certaines craintes et peurs que certaines personnes nous représentent. C'est vraiment malheureux que ça augmente encore la controverse.

835 Comment quatre cents (400) personnes opposants peuvent-ils prendre en otage l'ensemble de la population qui s'est quand même fortement exprimée en faveur de ce projet? Ici, on parle de soixante-cinq pour cent (65 %) de cent trente mille (130 000), c'est quatre-vingt-cinq mille (85 000) personnes d'un côté qui se sont prononcées en faveur du projet.

840 Comment puis-je arriver à croire qu'un opposant qui ne jure par un achalandage extrêmement dangereux, arrivant à soixante (60) voyages de bateaux? L'aspect côté maritime, parce que j'ai travaillé dans le domaine, ce même prétendu expert nous parle de virage à soixante-dix-sept degrés (77°) aux lois du Rabaska.

845 J'ai plutôt tendance à croire les experts de Transports Canada qui, le 12 décembre, vous ont clairement mentionné que cette augmentation de trafic est rien de négligeable, rien de moins, soixante (60) navires sur un an.

850 Je préfère aussi les explications fournies par monsieur Simon Pelletier, président de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui mentionne que le virage en question est plutôt d'un ordre de cinq (5°) à treize degrés (13°), puis ce qu'on peut retrouver aussi sur les cartes maritimes, puis c'est pas soixante-dix-sept degrés (77°).

855 De plus, le mémoire présenté par les usagers du port de Québec fait mention d'un nombre de cinq mille (5000) navires par année qui transitent sur le fleuve. Ça fait un navire à toutes les deux (2) heures, en termes d'achalandage.

860 Vous allez trouver dans ce même mémoire que si on veut parler de congestion, il faudrait peut-être tenir compte de ce qu'on retrouve en Europe, comme le Pas-de-Calais où ce qu'il y a quatre cents (400) navires par jour qui circulent dans un chenal quand même très étroit et ça, ça donne une moyenne d'un navire à toutes les trois (3) minutes. On parle pas de la même congestion du tout, il y a toute une différence.

865 Il faut se souvenir qu'il y a pas tellement d'années de ça, en 1980 pour être précis, la Société Appledore de Londres rapportait vingt-cinq mille (25 000) navires transitant dans le fleuve Saint-Laurent, soit cinq (5) fois plus que le trafic actuel. Les navires étaient beaucoup plus petits, moins gros en volume. Il y avait plus d'accidents puis d'accrochages dans ces années. C'est des faits, c'est des statistiques, on a les chiffres. Mais ce n'était pas un facteur d'achalandage mais plutôt un facteur de mauvais équipement de navigation, ainsi de suite.

870 Trente (30) ans d'évolution d'équipement électronique à bord des navires, c'est un monde, surtout les trente (30) dernières années.

875 Ce genre d'argument est une constatation de fait vérifiable et non l'expression d'une crainte ou d'une phobie. J'habite à cinq kilomètres (5 km) du site de Rabaska dans l'arrondissement Desjardins, donc relativement près.

J'aimerais vous faire part d'une petite anecdote en passant! Suite à l'annonce du projet Rabaska puis la création du groupe Rabat-Joie, mes deux (2) voisins immédiats ont rapidement planté des pancartes contre le projet, le lendemain de l'annonce.

880 Quelques mois plus tard, j'ai envoyé un court texte à la section "Opinion du lecteur" des journaux locaux où j'exprimais mon opinion sur le groupe et son opposition, au groupe GIRAM et son opposition systématique à tout projet de développement économique.

885 Cette opinion montrait quand même par la bande, sans dire noir sur blanc, mes couleurs puis mon support au projet Rabaska. Aussitôt que les journaux sont rentrés, quelques heures après, les deux (2) pancartes ont disparu.

890 Je m'estime heureux que le bon voisinage, en d'autres termes le gros bon sens, l'ait emporté sur l'expression des points de vue extrêmes parfois ou qui étaient de cours dans le temps.

895 Il y a de ça près de dix (10) ans, Gaz Métro a installé un terminal de gaz au coin de ma rue. Combien d'explosions avons-nous subies, combien de pompiers ont été appelés pour éteindre ces feux sur ce terminal? Combien de voisins ont déménagé face à ce prétendu fléau? J'ignore les réponses, mais je suis assuré que plusieurs personnes savent pas que la rive sud, dont Lévis dans toute sa longueur, est desservie par le gaz naturel depuis toutes ces années.

900 Je suis confiant qu'à l'image de mes voisins conciliants, vous saurez prendre la réelle mesure de ce projet et que vous saurez départager les faits et statistiques exprimés par les experts du milieu d'une part et d'autre part, des scénarios catastrophiques exprimés par les opposants et que vous saurez oublier tout effet de partisanerie qu'on retrouve dans notre presse écrite et parlée parfois.

905 Merci de nous fournir cette opportunité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous monsieur Boisvert.

910 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

915 Vous qui avez construit des bateaux toute votre vie, d'après ce que vous dites, pouvez-vous nous témoigner de votre expérience sur la sécurité en fonction de l'augmentation de la taille?

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

920 Monsieur Pelletier vous a fait une présentation comparant un navire méthanier en termes de longueur, hauteur, volume, en fait l'effet du vent, avec les porte-conteneurs qui circulent sur le fleuve. Ici, on parle d'un modèle équivalent de quatre mille cent (4100) TU, c'est deux (2) navires qui, à quelques mètres près, sont très très comparables. C'est des navires de porte-conteneurs qui passent ici sur le fleuve depuis une trentaine d'années.

925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

930 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Donc c'est sécuritaire pour vous?

935 **PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:**

Très sécuritaire, il y a de l'espace.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

940 Et est-ce qu'on pourra augmenter la taille davantage, en maintenant la sécurité? Y a-t-il une limite?

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

945 Il y a des limites très pratiques liées au gros bon sens. À deux cent mille tonnes (200 000 t), on commence à avoir des problèmes de circulation, de tirant d'eau, autant pour les ports qui les mettent que pour les ports qui déchargent.

PAR LE PRÉSIDENT:

950 D'accord. Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

955 Une petite question, monsieur Boisvert, parce que vous avez fait allusion au fait que peut-être les médias rapportaient pas de façon aussi fidèle que vous le pensez, que vous le souhaitez, ce qui se déroule, donc l'échange finalement plus riche qu'on entend dans une audience comme la nôtre, c'est exact?

960 **PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:**

C'est un peu ce que je ressens, parce qu'à chaque fois que je suis venu ici, j'ai entendu parler des deux (2) oppositions, si on peut dire, et dans les journaux, j'ai surtout retrouvé une représentation beaucoup plus fortement représentée que l'autre.

965 C'est l'ensemble de mon message.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

970 Et si je me base, si je vous demande, compte tenu de ce que vous dites, qu'il y a peut-être une information un peu plus substantielle ici que ce qu'on retrouve dans les journaux, dans un sens ou dans l'autre, c'est parce que vous semblez très sûr de vous sur les raisons qui vous

975

amènent à appuyer le projet, puis à peut-être tasser un peu les autres opinions, mais est-ce qu'il y a certains points de vue des opposants auxquels vous êtes un peu plus sensible maintenant que vous l'étiez au début?

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

980

Bien, je les ai écoutés. Les scénarios catastrophes, dans bien des cas...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

985

Je parle surtout des préoccupations, monsieur, préoccupations environnementales, préoccupations de sécurité, préoccupations d'équilibre entre l'emploi et les inconvénients de ceux qui habitent un peu plus près!

PAR M. JEAN-MARC BOISVERT:

990

Dans mon mémoire, j'avais expliqué que j'ai vécu, j'ai travaillé beaucoup en Europe aussi à cause de mon travail, et le gaz, exemple Fos-sur-Mer, voilà trente (30) ans, puis j'en ai discuté un petit peu dans mon mémoire au tout début, ça s'est débuté au départ par l'installation d'un terminal de gaz naturel.

995

Quelques années après, ce qu'on constate, c'est qu'il s'est développé aux alentours de ça toute une série, dans un parc industriel, qui est venu finalement rejoindre la ville de Marseille. On parle de quand même plusieurs milles. Ça s'est rempli, ça l'a généré, c'est une source d'énergie.

1000

Et comme ici, lorsqu'on a une source d'énergie, une centrale hydroélectrique, souvent on va retrouver une aluminerie, on va retrouver d'autres usines qui vont s'installer à proximité.

1005

C'est l'effet d'ailleurs, et je vous ai parlé que je me suis occupé aussi de développement économique une secousse dans la région de Lévis; donc le parc industrialo-portuaire, ça fait longtemps que c'est connu, ça fait vingt-cinq (25) ans qu'on en parle.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci monsieur.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup monsieur Boisvert, très apprécié.

1015

LES AMIÈS DE LA TERRE DE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 J'invite Les AmiEs de la Terre de Québec, monsieur Patrick Bacon s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Bacon.

PAR M. PATRICK BACON:

1025 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Alors on a lu le mémoire des AmiEs de la Terre de Québec, alors allez-y avec les points saillants.

PAR M. PATRICK BACON:

1035 Bien, pour commencer, d'entrée de jeu, on n'est pas contre le développement, on n'est pas contre les investissements, mais je pense que le défi des changements climatiques est très très très important, puis récemment, il y a eu la publication du rapport du GIEC. En gros, les scientifiques disent que le problème est plus important qu'il avait été initialement prévu selon les premiers modèles qui ont été développés par la communauté scientifique.

1040 Bref, je pense que l'enjeu est de taille pour l'humanité, puis je pense que si on veut procéder à des investissements, au développement en matière énergétique, je pense que ces investissements-là, on devrait les réaliser dans le développement d'énergies vertes, d'énergies alternatives aux combustibles fossiles.

1045 Bref, nous qu'est-ce qu'on prône, c'est pas la croissance de la consommation de combustibles fossiles, mais une décroissance du recours à ces formes d'énergie.

1050 Au fil des derniers mois, on a acquis l'intime conviction que le projet Rabaska a pour objectif de permettre l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Le reportage qui a été diffusé sur les ondes de Radio-Canada, malheureusement, nous a démontré, est venu un peu confirmer notre appréhension à cet égard-là.

1055 Pour moi, un projet comme le projet Rabaska ne peut pas être analysé simplement sous son angle local, pour différentes raisons. L'une des raisons, c'est que le marché énergétique est de plus en plus intégré à l'échelle nord-américaine. Cette intégration du marché

énergétique a été entre autres favorisée par la mise en œuvre de l'ALE puis de l'ALENA en 1994.

1060 Bref, cette intégration énergétique fait en sorte que le développement de différents projets à l'échelle nord-américaine ne vise pas simplement à répondre à des besoins locaux mais, dans bien des cas, à répondre à des besoins qui peuvent être situés très loin des communautés; puis je pense que le projet Rabaska est une représentation de ce type de projet là.

1065 C'est qu'en libérant une quantité importante de gaz naturel qui est actuellement exportée depuis l'Alberta en Ontario ou au Québec, le gaz naturel du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui va être libéré, dans le fond, c'est qu'il va servir à l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux.

1070 Actuellement, les besoins de cette industrie sont de l'ordre de six cents millions de mètres cubes (600 M m³) par jour. Selon le scénario qui est envisagé, soit de quintupler la production de pétrole de l'Alberta, c'est-à-dire de faire passer la production d'un million (1 M) de barils par jour à cinq millions (5 M) de barils par jour, les besoins en gaz naturel de l'Alberta
1075 passeraient de six cents millions de mètres cubes (600 M m³) par jour à deux point un milliards de mètres cubes (1,2 G m³) par jour.

1080 Quand on prend connaissance de cet état de fait, parce que ça, c'est pas nous qui le dit, ça, ça vient de l'Office national de l'énergie qui est l'organisme chargé de chapeauter le développement énergétique à l'échelle fédérale, quand on prend conscience de ça, je pense que ça nous donne une bonne idée pourquoi il y a autant de projets de développement, d'implantation de terminaux méthaniers au Canada.

1085 Et en ce qui concerne le projet Rabaska, l'un des partenaires, c'est Enbridge. Enbridge est intimement liée à l'exploitation des sables bitumineux, dans la mesure où elle possède d'importants oléoducs en Alberta, puis ces oléoducs-là permettent l'exportation du pétrole aux États-Unis.

1090 Bref, quand on voit les différents partenaires qui sont impliqués dans ce projet-là, qu'on voit les enjeux qui sont derrière ce projet-là, je pense que ça vient démontrer, en fait, que ce projet-là ne vise pas nécessairement à répondre aux intérêts, aux besoins du Québec et de l'Ontario, mais vise surtout à permettre l'accélération de l'exploitation du pétrole en Alberta.

1095 C'est là que le bât blesse, dans la mesure où le secteur des sables bitumineux est probablement le secteur industriel le plus polluant au Canada. Dans les dernières années, l'apport de l'Alberta au niveau des émissions de gaz à effet de serre a augmenté de façon considérable.

1100 Imaginons, si la production passe d'un million (1 M) de barils par jour à cinq millions (5 M) de barils par jour en l'espace de cinq (5) ans, ça va être quoi les conséquences au niveau des émissions de gaz à effet de serre?

1105 L'Institut Pembina qui est une organisation environnementale de l'Alberta a fait des prévisions quant à ce scénario-là qui, je dois dire, ça fait longtemps que l'objectif de l'Alberta est d'accroître, est de passer d'un million (1 M) de barils par jour à cinq millions (5 M) de barils par jour, sauf que ce projet-là, initialement, devait se réaliser d'ici l'horizon 2030.

1110 Avec ce qu'on a appris sur les ondes de Radio-Canada, le gouvernement canadien permettrait l'intensification, l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux, et l'objectif, au niveau de la production, serait atteint en 2015.

1115 Moi, je me pose beaucoup de questions. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, bien, ils ont été très très très timides à l'égard du Protocole de Kyoto, puis quand on prend en considération toutes ces informations-là, je pense qu'on comprend pourquoi le gouvernement fédéral refuse de s'engager à l'égard du Protocole de Kyoto.

1120 Quand il y a des ministères qui représentent l'ensemble de la population canadienne qui, elle, est très favorable à la mise sur pieds de normes réglementaires pour mettre en application le protocole au Canada, quand le gouvernement, les ministères sont prêts à signer un chèque en blanc à l'industrie pétrolière et gazière, je pense qu'on a beaucoup de questions à se poser, puis je pense que c'est inacceptable que dans un pays comme le nôtre, qu'on signe des traités – on se doit de les respecter.

1125 Puis ceci étant dit, le Protocole de Kyoto, c'est un traité qui est contraignant. Tôt ou tard, on va devoir payer pour ça. Si on n'agit pas dès maintenant, on reporte à plus tard le fardeau financier que les générations futures vont avoir à supporter.

Et encore là, ça, ça correspond pas du tout au développement durable.

1130 Bref, l'Institut Pembina, qu'est-ce qu'il nous dit, c'est qu'en 2003, l'industrie des sables bitumineux produisait environ vingt-cinq mégatonnes (25 M t) de gaz à effet de serre par année. En quintuplant la production, la production de gaz à effet de serre, les émissions de gaz à effet de serre provenant de ce secteur industriel là pourraient passer, selon l'Institut Pembina, à cent quarante mégatonnes (140 M t) sur une base annuelle.

1135 Le Canada, si ce projet-là va de l'avant, s'il y a pas un moratoire qui est imposé à l'industrie des sables bitumineux, ça va être pratiquement impossible pour le Canada de réaliser ses engagements à l'égard du Protocole de Kyoto. Mais pourtant, on reste lié à ce traité-là, puis ça va être important d'agir.

1140

1145 C'est sûr que l'industrie pourrait améliorer – d'ailleurs, c'est une des solutions qui est préconisée par les consommateurs, c'est-à-dire de réduire l'intensité énergétique par baril produit. Mais même en réduisant l'intensité énergétique par baril produit, lorsqu'on quintuple la production, on se retrouverait quand même avec un bilan négatif au niveau des émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire que les émissions vont augmenter plus vite que les réductions par barils qui vont être réalisés.

1150 Puis à une échelle locale, moi, j'ai beaucoup de questions face à la pertinence d'un tel projet pour le Québec, pour différentes raisons.

1155 L'une des raisons que j'ai évoquée dans le mémoire des AmiEs de la Terre, c'est que depuis plusieurs mois, si c'est pas quelques années, Gaz Métro milite ouvertement devant la Régie de l'énergie pour qu'Hydro-Québec accroisse de façon importante ses tarifs d'hydroélectricité.

1160 C'est vrai qu'au Québec, on est relativement choyé, que le coût de l'énergie est sensiblement, relativement plus bas que dans le reste des régions nord-américaines. C'est vrai que dans une certaine mesure, un bas tarif de l'hydroélectricité ne favorise peut-être pas l'efficacité énergétique, une réduction de la consommation énergétique.

1165 Par contre, si on augmente les tarifs de l'hydroélectricité pour faire en sorte que le gaz naturel soit en mesure de concurrencer l'hydroélectricité, je pense que le Québec se met sérieusement, se trompe vraiment, vraiment, vraiment de cible, dans la mesure où l'un des principaux atouts du Québec – et d'ailleurs, le Québec est loin d'avoir réalisé ses objectifs à l'égard du Protocole de Kyoto. Si on le compare à d'autres provinces canadiennes, c'est sur que la situation du Québec est moins problématique; par contre, on est loin d'avoir réalisé nos objectifs, puis il nous reste beaucoup de pas à faire, entre autres le secteur des transports pose problème à Québec à cause du sous-développement des transports collectifs.

1170 Mais ça, je m'engagerai pas là-dedans!

1175 Si le gouvernement du Québec, la Régie de l'énergie continue à accroître les tarifs de l'hydroélectricité au Québec et que cela a pour conséquence de permettre au gaz naturel de concurrencer l'hydroélectricité, ça va devenir de plus en plus difficile de réaliser nos objectifs à l'égard du Protocole de Kyoto.

Et encore là, le projet Rabaska serait une menace au Plan de développement durable que le Québec souhaite mettre en œuvre le plus tôt possible.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je vais vous demander, monsieur Bacon, d'accélérer la présentation.

PAR M. PATRICK BACON:

1185

Bref, comme j'ai mentionné au début, nous, on n'est pas contre les investissements. C'est sûr que voilà quinze (15) ou vingt (20) ans, ça aurait peut-être été utile de parler du gaz naturel comme un produit en ce qui concerne la théorie de la substitution. Peut-être que voilà quinze (15) ou vingt (20) ans, ça aurait été pertinent que le gaz naturel remplace le mazout ou le charbon.

1190

Mais aujourd'hui, l'importance du défi posé par les changements climatiques fait en sorte que la transition doit se faire immédiatement vers des énergies alternatives.

1195

Nous, on a l'intime conviction que si on investit dès maintenant dans le développement de l'éolien, du solaire, de la géothermie, si on développe des approches différenciées pour résoudre le problème de l'approvisionnement énergétique, c'est-à-dire en développant différentes formes d'énergie renouvelable qui se combineraient au Québec à l'hydroélectricité, je pense que le Québec n'aurait pas à avoir de craintes au niveau de sa sécurité énergétique à moyen et long termes.

1200

Puis je pense qu'en fait, les auteurs du rapport Brundtland, qu'est-ce qu'ils disaient, puis ça, d'une certaine façon, ça a été prouvé à l'échelle internationale, c'est quand on investit dans les énergies non renouvelables, c'est que d'une certaine façon, on favorise pas le développement des énergies alternatives.

1205

Si on investit, si on permet le développement d'investissements massifs dans la filière gazière au Québec, on n'encouragera pas le développement d'énergies alternatives. Oui, il va peut-être y avoir du développement qui va se faire à ce niveau-là, mais compte tenu que les énergies fossiles vont répondre, dans une certaine mesure, à nos besoins, on cherchera pas à accroître les investissements dans les énergies renouvelables. Et ça, c'est l'une des principales recommandations du rapport Brundtland.

1210

Puis je pense que la Commission devrait porter attention à cette question-là qui a été soulevée en 1987 par les auteurs du rapport.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1220

PAR M. PATRICK BACON:

Ensuite, je pense que ce projet-là, qui plus est, le projet Cacouna semble être en bonne posture pour se réaliser, compte tenu que les besoins en gaz naturel du Québec sont de l'ordre de cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, et que le projet Cacouna pourrait répondre aux besoins du Québec, je pense que si jamais on a la certitude que le projet

1225

Cacouna va aller de l'avant, dans ce cas-là, on n'a pas besoin du projet Rabaska, on n'a pas besoin de Grande-Anse.

1230 Un terminal méthanier pour le Québec serait amplement suffisant, compte tenu que Gaz Métro va devoir éventuellement réaliser des économies d'énergie, va devoir mettre en œuvre une politique plus ambitieuse au niveau des économies d'énergie, bref.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 D'accord.

PAR M. PATRICK BACON:

1240 Je terminerais là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Merci beaucoup monsieur Bacon.

1250 Juste, très rapidement! N'y a-t-il pas une différence entre dire que le projet en important du gaz naturel liquéfié ici va avoir comme conséquence de libérer une partie équivalente qui, comparée aux quantités nécessaires pour le développement du pétrole à partir des sables bitumineux, est très petit, vous avez cité les chiffres, n'y a-t-il pas une différence entre dire ça comme ça et dire que le projet vise à faciliter, c'est un peu comme Enbridge, Gaz de France et Gaz Métro se sont dit, tiens, assoyons-nous ensemble pour voir comment est-ce qu'on pourrait faciliter l'extraction du pétrole à partir des sables bitumineux! Alors on va faire tout ce montage.

1255 N'y a-t-il pas une différence entre les conséquences d'une chose et la motivation principale de la chose?

1260 Autrement dit, on va croire que les fabricants de produits chimiques qui sont venus nous parler cet après-midi sont dans le coup, les associations des manufacturiers québécois sont dans le coup, les associations économiques régionales sont dans le coup!

N'y a-t-il pas lieu de séparer les conséquences de la genèse, de la motivation principale?

1265 Vous parlez comme si le projet a pour but de faciliter l'extraction du pétrole à partir des sables bitumineux, c'est juste ça que je veux!

PAR M. PATRICK BACON:

Bien, c'est sûr que c'est pas un complot.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, on n'a pas parlé de complot. Juste avoir pour but telle chose plutôt que provoquer telle conséquence! N'y a-t-il pas une différence entre les deux (2)?

1275 J'ai l'impression que vous faites pas cette différence, sans parler de complot, là.

C'est facile d'évoquer la caricature du complot puis on dispose de la question! Rapidement, là.

1280 **PAR M. PATRICK BACON:**

Mais c'est sûr qu'il y a une façon de le présenter. Mais quand on se penche sur les enjeux, je pense qu'il faut donner préséance à la finalité.

1285 Si la finalité...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, la conséquence plutôt que la finalité

1290

PAR M. PATRICK BACON:

Oui, bien, si la conséquence est de favoriser l'exploitation des sables bitumineux, d'une certaine façon, le projet, oui, vient appuyer l'accélération de l'exploitation des sables bitumineux.

1295

C'est peut-être pas une démarche concertée de A à Z, mais si le marché énergétique nord-américain, en bout de ligne, par les différents projets qui sont sur la table à l'échelle nord-américaine, ont pour conséquence de permettre l'intensification de l'exploitation, je veux dire...

1300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors dit comme ça, ça va.

PAR M. PATRICK BACON:

1305

... la conséquence est terrible sur le plan environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

D'accord. C'est très légitime, le reste.

Une question, monsieur Paré?

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1315 Bien, peut-être une question rapide. C'est qu'à vous écouter, monsieur Bacon, est-ce que votre conclusion principale vise le projet Rabaska ou si c'est pas davantage un message au gouvernement, indépendamment des projets de terminal méthanier, qu'il y a urgence à développer les énergies alternatives?

1320 **PAR M. PATRICK BACON:**

Bien, c'est les deux (2). Le gouvernement a une responsabilité à cet égard-là, puis si les entreprises...

1325 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Et l'un va pas sans l'autre, c'est tu ça que vous dites?

PAR M. PATRICK BACON:

1330 Bien, le gouvernement a une responsabilité d'une part, puis le gouvernement doit encadrer le développement de projets, en ce qui concerne l'énergie, doit encadrer le développement de projets dans la mesure où il doit donner des lignes directrices quant au développement de ces projets-là.

1335 Si le gouvernement ne le fait pas, on se retrouve avec un sérieux problème. Parce que si le gouvernement, d'une certaine façon, permet à n'importe quelle entreprise de développer n'importe quel projet en fonction des règles commerciales, en fonction des lois du marché, c'est quoi la responsabilité des gouvernements face à ses citoyens? Quel rôle a à jouer un État...

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, monsieur Bacon, le gouvernement dit beaucoup plus que ça. Dans la Stratégie énergétique du pays, il dit, il y a un rôle important, c'est pas seulement pour laisser les gens faire de l'argent sur le marché, on a des secteurs de production industrielle qui viennent, de leur point de vue dire ça nous prend ça, c'est important, etc., etc.

1350 C'est pas juste une simple – le gouvernement ne fait pas juste laisser le champ libre pour que les entrepreneurs viennent faire le plus rapidement le plus d'argent possible. C'est comment il préconise un rôle dans cette stratégie à long terme, préconise un emploi encore plus élargi pour plein de choses, tout en reconnaissant l'importance d'énergies renouvelables, etc., etc.

1355 Je suis sûr que vous avez lu la Stratégie énergétique du Québec. C'est beaucoup plus que laisser le champ libre à quelques pratiques rapaces marchandes, vous voyez!

PAR M. PATRICK BACON:

Oui, dans la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement avait certaines orientations; l'une de ces orientations-là se situe au niveau du gaz naturel.

1360

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous n'êtes pas d'accord avec, c'est ça, vous partagez pas l'opportunité de ça?

1365

PAR M. PATRICK BACON:

Non, on n'est pas d'accord avec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

C'est ça, c'est clair.

Monsieur Waaub.

1375

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Dans votre début de mémoire, vous parlez du développement durable et ensuite, vous parlez essentiellement de la problématique des gaz à effet de serre.

1380

Est-ce qu'il y a d'autres points d'attache que votre organisation a dans le domaine du développement durable pour l'analyse de projets?

PAR M. PATRICK BACON:

1385

Face au projet Rabaska?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui.

1390

PAR M. PATRICK BACON:

Bien, c'est sûr qu'en cours d'analyse, on s'est penché sur d'autres problématiques liées au projet. Entre autres au niveau de la localisation, au niveau de la responsabilité sociale.

1395

Mais dans le cadre du mémoire, étant donné nos ressources limitées, moi, je travaille à temps plein, je fais ça le soir, j'ai passé plusieurs nuits blanches...

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Le travail est considérable que vous avez fait, je dois dire!

PAR M. PATRICK BACON:

1405

D'ailleurs, je suis relativement content que le processus en soit rendu à sa conclusion!

PAR LE PRÉSIDENT:

1410

Nous aussi, je crois.

PAR M. PATRICK BACON:

1415

On a décidé de limiter nos interventions en ce qui concerne la présentation du mémoire face aux gaz à effet de serre, mais initialement, on avait d'autres préoccupations.

1420

En ce qui concerne la responsabilité sociale, je vous dirais qu'au niveau de l'acceptabilité sociale, à vrai dire, moi, je vous dirais que, je pense que ce projet-là correspond pas vraiment au développement durable, dans la mesure où lorsqu'on est rendu devant les tribunaux pour un projet, en quoi ça correspond au développement durable?

1425

Le développement durable repose sur des partenariats entre l'entreprise, entre le gouvernement, entre les citoyens. Quand on est rendu devant les tribunaux, je pense que ça correspond pas à l'acceptabilité sociale. Ça, c'est sur cette question-là.

1430

Face à la localisation, je pense pas que ce projet-là ait sa place dans le secteur qui est visé, notamment pour des raisons de sécurité, dans la mesure où les zones résidentielles sont très près. C'est sûr qu'il y en a qui vont dire, oui, mais à Everett, le projet est implanté dans une zone métropolitaine urbaine, mais est-ce que c'est une raison pour implanter un projet de ce type, est-ce que c'est une bonne raison pour implanter un projet de ce type dans la ville de Québec?

1435

Le promoteur a souvent dit, ah bien, c'est déjà développé, il y a la ligne d'Hydro, il y a Ultramar.

1440

Je vais prendre l'exemple de la tourbière! La tourbière qui est un écosystème exceptionnel, on a entendu dire, lors de la période de questions, une information que la tourbière était déjà amputée. Mais est-ce que c'est une raison pour la détruire au complet?

Tu sais, à un moment donné, il va falloir arrêter à quelque part. C'est sûr que le milieu, partout où ce qu'il y a des êtres humains qui sont implantés, qui se développent, qu'il y a une

économie, etc., c'est sûr que l'environnement a été modifié, mais à un moment donné, il va falloir imposer des limites.

1445 Puis je pense qu'en ce qui concerne le site qui est visé par le promoteur, à mon avis, les limites sont atteintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 C'est inacceptable, selon vous. D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1455 En ce qui concerne les ressources fossiles, dans votre mémoire vous mentionnez que le Canada est quand même assez bien positionné dans les réserves mondiales, de plusieurs ressources, même si c'est des ressources qui pourraient être exploitées évidemment, ont des coûts environnementaux importants, comme les sables bitumineux. Qu'est-ce que vous suggérez de faire avec?

1460 Dans un certain sens, on dirait, d'après votre argumentaire, que c'est comme si – monsieur Samak a un peu abordé la question – c'est comme si on avait une vente de feu à faire, vous présumez que tout ce qu'on a à faire, c'est de vendre ce qu'on a au plus vite, et que vous êtes contre évidemment de ça, mais qu'est-ce qu'on devrait faire de ces réserves d'énergie fossile qui sont du patrimoine de ressources? Bon, le Canada en a, la Russie en a, etc.

1465 Est-ce que ça va être, ça ne servira plus à rien bientôt?

PAR M. PATRICK BACON:

1470 J'espère que ça servira plus à rien un jour!

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 D'accord. Ça serait comme quand on a passé de l'âge de pierre à d'autres âges, c'était pas parce qu'on a épuisé toutes les pierres, quoi!

PAR M. PATRICK BACON:

1480 Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Mais c'est un peu le raisonnement que...

PAR M. PATRICK BACON:

1485

Les sables bitumineux, si on va de l'avant avec le projet, je veux dire, on va détruire un important écosystème, puis l'une des principales victimes de cette exploitation va être les communautés autochtones.

1490

Actuellement les communautés autochtones sont divisées en ce qui concerne l'exploitation des sables bitumineux. Mais les gens, qu'est-ce qu'ils commencent à se rendre compte, c'est que la destruction des forêts, la contamination des cours d'eau, la perte des espaces nécessaires au maintien de leur culture, c'est des impacts négatifs qui sont beaucoup plus importants que les impacts positifs de ce projet-là.

1495

Puis actuellement, on n'en a pas beaucoup entendu parler, premièrement parce que le gouvernement albertain est très favorable à l'exploitation des sables bitumineux, puis il y a pas beaucoup d'information en Alberta face aux conséquences de ce projet-là, à cause que l'exploitation de ces sables-là se fait dans le nord de l'Alberta. C'est loin des zones habitées, c'est surtout des communautés autochtones qui vivent là, à l'exception de Fort McMurray, mais Fort McMurray, les gens qui vivent là travaillent tous dans l'industrie des sables bitumineux.

1500

C'est sûr qu'eux seront peut-être pas contre l'imposition d'un moratoire, mais s'il y a pas un moratoire qui est imposé par le gouvernement fédéral, les conséquences vont devenir ingérables sur le plan environnemental.

1505

C'est sûr qu'on a peut-être l'air d'un extraterrestre quand on dit qu'il faut pas favoriser l'accélération de ce secteur-là. C'est sûr que les avantages économiques sont considérables, on parle de huit cents milliards de dollars (800 G\$) à long terme.

1510

Mais, je veux dire, au bout du compte, est-ce que l'être humain va se nourrir avec de l'argent, c'est ça la question!

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1515

C'est clair, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

D'accord. Merci beaucoup monsieur Bacon. Votre travail, la quantité de travail mis dans le mémoire est évidente, très apprécié.

J'ai une question, je vais vous la poser! Pourquoi le "E" dans AmiEs est en majuscule?

1525 **PAR M. PATRICK BACON:**

Ah, ça, je vous répondrais que c'est à cause, c'est pour souligner...

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, si la salle trouve ça non pertinent par rapport au mandat de la Commission, dites-le!

PAR M. PATRICK BACON:

1535 ... c'est pour souligner le caractère égalitaire entre les femmes et les hommes.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

1540

PAR M. PATRICK BACON:

Les rapports égalitaires.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. PATRICK BACON:

1550

Pour développer des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Très bien, merci monsieur Bacon.

MARTINE CHAMBERLAND

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Martine Chamberland s'il vous plaît.

1565

Madame Chamberland, bonsoir.

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

Bonsoir.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1575

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Mon nom est Martine Chamberland et je suis la propriétaire du 47, de Vitré à Beaumont. Le 47, de Vitré, c'est la maison où les livraisons se rendent jamais. C'est là où même avec un GPS, on nous cherche encore.

1580

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qui est une bonne chose?

1585

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

Ça dépend.

1590

La maison dans la pente douce cachée au travers des arbres, elle est aussi un point de repère visuel pour les pilotes du Saint-Laurent dans leurs manœuvres de navigation en route vers l'est.

Voilà maintenant dix (10) ans, nous avons acquis cette propriété où nous profitons d'un site exceptionnel en bordure du fleuve, nichée à même le roc de l'escarpement de la côte. Et je cite un extrait de l'étude d'impact du promoteur, à l'annexe D4:

1595

"Avis de Normand Roy, évaluateur agréé:

1600

"L'installation portuaire, la jetée et l'appontement pourraient être visibles de quelques propriétés situées sur la rue de Vitré. Une résidence est construite à mi-pente dans la zone boisée. De cette propriété, on a une vue directe sur le fleuve et de la rive, cette propriété jouit d'un site exceptionnel, étant donné qu'il ne semble pas y avoir de site semblable dans les environs.

1605

"L'appontement serait visible de cette propriété, les lumières et le bruit seraient perceptibles."

1610 Cette propriété, c'est le 47, de Vitré.

Nous savions que nous serions aux premières loges de ce projet, mais de le voir écrit noir sur blanc que nous serions affectés au quotidien et de le voir avoué par le promoteur, cela a été un choc.

1615

Depuis dix (10) ans, nous travaillons très fort de nos propres mains pour améliorer cette maison. Nous sommes tellement tristes de voir que tout ce travail risque de s'envoler en fumée, et de devoir à nouveau recommencer à zéro nous décourage profondément.

1620

Si certains ne comprennent pas ce que c'est "dans ma cour", eh bien, moi, je sais que ce sera l'enfer. Jamais nous aurions pu penser qu'un jour, ce site serait menacé par un projet industriel. Nous avons choisi la campagne de Beaumont, pas le port de Beaumont.

1625

Nous sommes vraiment inquiets des conséquences de ce projet sur notre milieu de vie, sur la qualité de l'eau de nos puits artésiens, de la qualité de l'air et de la pollution sonore. Nous ne pourrions jamais continuer à vivre paisiblement avec ce voisin peu accueillant.

1630

Nous avons choisi de vivre à la campagne pour entendre les oiseaux chanter et non les pompes ronronner. Nous avons choisi de bien voir les étoiles loin de la ville mais pas de voir les lampadaires le long d'une jetée. Et aussi de respirer de l'air pur et non des vapeurs de diesel de nombreux remorqueurs.

1635

Nous n'avons pas choisi de rester à proximité d'un port méthanier, ils veulent nous l'imposer. Il suffit de voyager un peu pour voir que partout dans le monde, on vise sur la protection de notre environnement et que chaque petite décision modifiant négativement cet environnement fait partie d'un tout. Ma cour, c'est aussi ma planète.

1640

Depuis près de trois (3) ans, ce projet empoisonne notre vie sociale et mine notre santé mentale. Je considère que le risque dû à la proximité est assez grand qu'il n'y a pas de chance à prendre en demeurant là où nous sommes présentement.

En temps que parents qui ont déjà perdu des enfants, nous ne prendrons jamais le risque qu'il se produise un accident mettant en danger la seule fille qui nous reste.

1645

Messieurs les Commissaires, il est bien dommage que vous n'ayez pas visité la rue de Vitré d'où il y a un accès piétonnier qui appartient à la municipalité de Beaumont et qui mène au site où le quai est projeté. Vous auriez eu une bien meilleure idée de cette magnifique portion du fleuve en y mettant vos propres pieds.

1650

Quoi qu'en dise le promoteur, nous sommes loin d'une acceptation sociale et dites-vous que ceux qui sont pour le projet ont tous un avantage monétaire et qu'ils mettent souvent plus d'énergie à dénigrer les opposants qu'à trouver de bons arguments pour défendre ce projet.

1655 Pour moi, même avec un chèque en bleu, nous ne pourrons jamais retrouver un milieu avec toutes les caractéristiques du site où nous habitons, et l'implantation du projet Rabaska aura pour conséquence une perte nette au niveau de notre qualité de vie. La vie en bleu, non merci!

1660 La seule chose de positive dans toute cette saga, c'est le rapprochement des gens de notre secteur, la solidarité et l'acharnement au travail dans un effort commun de stopper ce projet. Il est impressionnant de voir la qualité des gens qui se sont impliqués dans cette lutte, pour ne pas dire guerre, et aux soldats au combat comme ceux et celles qui gardent le fort; je lève mon chapeau à tous les efforts et sacrifices qu'ils ont faits.

1665 Messieurs les Commissaires, vous avez eu droit à des exposés de qualité exceptionnelle de la part des opposants, autant les poètes que ceux à l'esprit plus scientifique, ainsi que les citoyens comme moi auront tout mis pour vous faire voir l'impact négatif que ce projet aura sur notre région et notre qualité de vie.

1670 Au début du siècle, le monde entier pensait que le Titanic était insubmersible. Nous avons donc encore espoir que Rabaska coule.

1675 Qui aurait pu imaginer un site pareil pour un terminal méthanier? Personne de sensé, pourtant la seule différence qu'il y a entre ce site et celui de Lévis-Beaumont, c'est seulement quelques kilomètres vers l'est.

Je vais terminer maintenant mon intervention par la présentation d'un court vidéo!

Pendant que monsieur installe le vidéo, je vais faire la petite introduction!

1680 Les images que vous allez voir ne proviennent pas d'Internet ou d'une autre source, ces images proviennent d'un petit vidéo qu'on a nous-mêmes filmé, que j'ai personnellement filmé, et c'est mon conjoint qui a fait le montage.

1685 La qualité est pas exceptionnelle, parce que nous étions en roulement et munis d'une petite caméra, mais la qualité est assez bonne pour représenter la réalité.

1690 Vous pourrez voir la route que l'on doit emprunter pour se rendre au site en construction du terminal méthanier de Freeport au Texas. Les images ont été prises le long de la 288 puis sur Quintana Island jusqu'à l'embouchure de la Brazos River, puis en longeant le site en construction du terminal.

Vous pourrez donc voir leur environnement et le comparer, à la fin du vidéo, à celui du site projeté pour Rabaska.

1695 Je tiens à préciser que la trame sonore de la dernière portion du vidéo est originale et en temps réel avec le tournage.

Le tout se termine par quelques images de notre majestueux fleuve Saint-Laurent et bon visionnement!

1700

PRÉSENTATION DU VIDÉO

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Alors le Requiem de Mozart et le Kyrie qui est très approprié pour la présentation du vidéo!

Alors merci beaucoup, madame Chamberland, pour le vidéo, pour les quelques instants, les quelques minutes du Kyrie de Mozart.

1710

J'aimerais vous dire qu'on s'est rendu à cet endroit exactement. On n'est pas descendu jusqu'au fond complètement, jusqu'à la ligne de l'eau, mais on a été là à l'endroit exact où le projet est prévu. On l'a fait le jour qu'on a rencontré les requérants.

1715

On a même attiré le regard de certains résidents qui savaient pas qu'est-ce qu'ils font, ces gens-là. C'était juste quatre heures et demie (4 h ½), je crois.

Alors voilà! Votre présentation est assez claire.

1720

Il y a monsieur Paré qui a une question.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1725 Deux (2) questions effectivement. L'escalier qui descendait était plutôt glacé cette journée-là, puis je pense que puisqu'il y avait pas beaucoup de neige à l'extérieur, bien, on n'avait pas les chaussures appropriées. On s'en est tenu à regarder donc vers le fleuve.

Première question que je voulais vous demander! Votre propriété, grosso modo, est à quelle hauteur par rapport au fleuve? Comment estimeriez-vous la dénivelée?

1730

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

On doit être environ à la mi-hauteur du cap, donc entre la rue de Vitré et le niveau de l'eau. On est environ à la mi-pente.

1735

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

En mètres?

1740 **PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:**

Aucune idée.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1745

Très bien. Ma deuxième question! Vous avez effectivement donc un escalier, je comprends que c'est un escalier public qui descend jusqu'au fleuve?

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

1750

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1755

Est-ce que le public peut marcher le long de la rive à peu près partout tout le long?

PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:

1760

Évidemment, si je me trompe pas, les rives font partie de territoires fédéraux, donc lorsqu'on est sur la grève, on est libre d'y circuler. Ce n'est pas un site vraiment qui appartient à chacune des propriétés qui est vis-à-vis disons la grève.

Alors la Municipalité a le terrain qui se rend jusqu'au niveau de la grève, et sur la grève, les gens peuvent se promener librement en tout temps. Il y a pas de violation de terrain privé à ce moment-là.

1765

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci madame Chamberland.

1770

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors longue vie à votre fille charmante et à vous aussi, madame.

1775 **PAR Mme MARTINE CHAMBERLAND:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Merci. On prend une pause!

1785

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
RICHARD TREMBLAY**

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, on reprend l'audience!

1795

J'invite monsieur Richard Tremblay.

Alors bonsoir monsieur Tremblay.

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

1800

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Je me présente, Richard Tremblay.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Résident...")

1805

FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, fin, "... énergétique")

J'appuie le projet Rabaska parce que la population de Lévis l'appuie.

1810

Voici quatre (4) mots! Savoir, connaître, innover, avancer.

C'est par un cheminement de ce type qu'une communauté peut évoluer. C'est aussi un cheminement d'acceptation sociale. J'ai appris que la seule chose qui ne changeait pas, c'était le changement, et tout spécifiquement de nos jours.

1815

Mais l'homme à travers son histoire ne s'est jamais refusé à une innovation lui permettant d'obtenir un avantage sur le contrôle de son environnement et sur sa destinée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, sixième paragraphe, première ligne, "Lévis est...")

1820

FIN DE LA LECTURE (Page 1, septième paragraphe, fin, "... positive")

1825

On va parler de nos ancêtres! De tous les temps, et spécifiquement depuis le début de la colonie, nos ancêtres, en plus de démonter un courage devant un immense territoire sauvage et vierge se sont mis à l'œuvre avec quelques outils apportés avec eux et n'ont cessé à travers leurs époques de perfectionner outils et techniques pour bâtir des espaces de production, de culture et d'édifices que l'on croyait difficilement concevable à l'époque, malgré l'éloignement de la mère patrie. Ils se sont adaptés.

1830 Ils ont choisi des innovations techniques encore plus adaptées à leur territoire, empruntant dans certains cas aux Autochtones la raquette, les plantes médicinales, développant même des races de bêtes uniques au monde et n'hésitant pas à modifier leur territoire pour améliorer la qualité et la performance.

1835 Pensons aussi à tous ceux qui ont permis le développement du niveau de civilisation de notre société actuelle. Et ça comprend les chartes et les lois.

Mais que se serait-il passé si ces derniers avaient refusé d'appivoiser ces nouveaux outils? Probablement qu'on ne serait pas là.

1840 Dans notre histoire, certaines innovations ont eu des conséquences heureuses que certains ont oubliées. Notre estuaire regorge de baleines de toutes sortes; malheureusement, au XIX^e siècle, ces dernières ont été chassées à la limite de l'extinction. Heureusement, une découverte a permis de sauver les baleines.

1845 C'est avec la découverte du pétrole, de son raffinage et de notre changement de type de carburant pour l'éclairage que nous avons alors abandonné l'huile de baleine pour l'huile de pétrole.

1850 Au commencement de l'industrie pétrolière, il y avait du gaz indésirable qui résultait de l'extraction du pétrole. Au début, comme mesure de sécurité, il était immédiatement brûlé; mais par la suite, comme ce dernier était un produit naturel et que des marchés se trouvaient à proximité, il y eut la naissance de l'industrie du gaz naturel.

1855 Le projet de Rabaska, c'est simplement un terminal méthanier. En d'autres mots, un débarcadère et un réservoir de gaz liquéfié.

1860 Le GNL est composé uniquement d'hydrocarbures légers et principalement le méthane CH₄. Ce méthane, lorsque brûlé, produit de l'énergie, de l'eau et du gaz carbonique, dioxyde de carbone, ce dernier étant un élément important pour la photosynthèse productrice d'oxygène et pour la croissance des plantes.

1865 Nous avons tous entendu: Rabaska, c'est des gaz à effet de serre. Le gaz naturel produit cent pour cent (100 %) moins de GES que le charbon et produit cinquante pour cent (50 %) moins de GES que le mazout.

1870 En remplaçant le mazout par le gaz naturel, c'est un gros chiffre, cinquante-cinq mille cinq cent soixante mégatonnes (55 560 M t) ou millions de tonnes de GES en moins dans notre atmosphère.

Certains diront que cela ne sera pas comptabilisé dans notre région comme crédit pour Kyoto, mais nous savons tous que les vents dominants "continentals" nous ramènent dans la

1875 région, en plus des GES du mazout, tous les composants sulfureux produisant les pluies acides et toutes sortes de composés ou particules qui ne se trouvent pas dans le gaz naturel. C'est-à-dire que le gaz naturel égale moins de GES, moins de pluies acides et moins de polluants.

1880 Non, non, non! Rabaska, c'est cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de GES produits localement. Mais aujourd'hui dans notre région, on brûle du mazout. Il me semble que c'est la vérité. Et ce mazout, il est transporté par camion.

Uniquement par le transport du mazout, il y aura plus de production de GES par le mazout, par son transport, que par la regazéification du GNL. Et pour tous mes amis de la qualité de l'air qui n'iront jamais jusqu'à se rétracter, j'ai même fourni l'équation!

1885 Évidemment, on dira que ce n'est pas par camion, c'est par train que l'on approvisionne la région de Montréal. D'accord, je vous l'avoue, mais la production de GES par tonne de marchandise, par kilomètre, est propre à chaque moyen de transport et aussi de son économie de volume. Il est intéressant que certains des organismes européens "environnementaux" ont établi des tableaux pour prouver que chaque système ou chaque type de transport, on rattachait une quantité de GES produit.

1890 On peut voir ici que pour les trains et pour les camions à grande capacité, on a presque la même quantité de GES en grammes par tonne de marchandise par kilomètre.

1895 On voit que les bateaux offrent un avantage particulier, et j'ai même vu des chiffres qui descendaient jusqu'à quinze grammes par tonne par kilomètre (15 g/t/km) par marchandise.

1900 Les deux (2) derniers véhicules en bas, bien, c'est des trains électriques. Alors c'est sûr que les trains électriques, tout dépendant comment on fait l'électricité, ne génèrent pas beaucoup de GES.

1905 Les avantages du gaz! Un des avantages intéressants, c'est qu'ils n'ont aucune cendre. Il y a peu d'infrastructures de stockage. Pour celui qui veut utiliser le gaz, on branche directement un tuyau à la conduite. Aucune ou très peu de particules polluantes, puis c'est une forme énergétique écologiquement favorable. Et puis c'est reconnu dans bien des milieux.

1910 Si on a la possibilité d'avoir une grande quantité de gaz disponible, on peut l'utiliser comme réactif dans le domaine industriel, très souvent lorsque c'est une réaction directe, on réduit les contaminants dans les produits fabriqués. Et puis on oublie une chose, c'est que la distribution du gaz naturel n'a aucun impact visuel significatif. Je parle de sa distribution, parce qu'elle est faite souterraine.

1915 Les technologies! Il y a beaucoup d'applications domestiques: le chauffage, la cuisinière, le séchage du linge, le chauffage de l'eau chaude, le chauffage de la maison, même la climatisation.

Cela peut se faire aussi avec des coûts d'opération beaucoup moindres que d'autres équipements du même genre n'utilisant pas le gaz naturel. On peut utiliser aussi le gaz naturel pour avoir une génératrice électrique; certains doivent s'en souvenir avec le verglas où on aurait bien aimé avoir des génératrices à gaz naturel à ce moment-là.

1920

Il y a les véhicules aussi au gaz naturel, puis on a aussi les piles à combustibles ou moteur à hydrogène qui peut utiliser le gaz naturel.

1925

Puis en passant, bien, si on pense que c'est quelque chose pour dans le futur, bien ça, c'est une partie de la liste des fabricants d'autobus qui utilisent ou le gaz naturel ou les piles à hydrogène, toutes sortes de types de moteurs du genre.

1930

Dans le domaine de la métallurgie, quelque chose que je touche beaucoup actuellement, bien, au Québec, on a beaucoup de compagnies de fer où on fait du bouletage, puis de la réduction. C'est un produit directement qui peut être utilisé pour ce type d'industrie là.

1935

Mais il y a aussi, dans l'industrie du fer, de nouvelles technologies qui s'appellent Circofer et FASTMET qui utilisent le gaz naturel et qui offrent des usines beaucoup plus compactes.

1940

Pour vous dire que le gaz naturel dans ces deux (2) technologies-là est important, FASTMET est installé à Trinidad et Tobago. Alors on importe le minerai de fer là-bas pour se faire réduire, puis après ça le réexpédier de nouveau. Je peux vous dire que ça doit valoir la peine dans ce cas-là, parce qu'on transporte un minerai de fer qui est de très basse qualité à un endroit pour essayer d'augmenter sa valeur. C'est assez particulier.

1945

Le gaz naturel pourrait nous permettre aussi d'utiliser toute une série d'équipements industriels qui amélioreraient leur performance, des lits fluidisés, des cristalliseurs, des évaporateurs. Aussi, le gaz naturel peut être utilisé comme matière première, en pétrochimie. Ça, ça a été mentionné à quelques reprises.

1950

Mais le gaz naturel, c'est aussi une des meilleures matières premières pour produire du CO, du CO₂ et de l'hydrogène, lorsqu'on a besoin en grande quantité.

1955

J'ai parlé du gaz naturel, mais il y a aussi des technologies qui sont rattachées directement au GNL, comme les autobus, les camions, les locomotives et les traversiers maritimes.

Je l'ai trouvé! Il y a un traversier maritime qui est propulsé au GNL. Le Glutra – j'ai une difficulté à le prononcer moi-même – un traversier norvégien. Il a comme particularité qu'il n'y a pas d'émission, il y a pas de fumée. C'est comme ça qu'on le présente au public. Et puis il est alimenté ou réalimenté en GNL par remorque.

1960 Puis j'ai eu toute une surprise en faisant mes recherches, c'est que j'avais déjà été à bord d'un traversier à Vancouver qui fonctionne avec du gaz naturel, puis il faut croire que c'est sécuritaire, ils en ont deux (2) qui traversent la rivière Fraser en Colombie-Britannique.

1965 Il y a toutes sortes de projets qui existent dans le monde où on utilise déjà du GNL. À Barcelone, c'est une flotte de camions d'éboueurs qui fonctionne au GNL. Des trains qui fonctionnent au GNL sur la côte ouest américaine et puis en Russie.

1970 On a même fait fonctionner un hélicoptère. Les Russes ont fait la démonstration, en 83, que c'était possible, le principe d'avoir ce carburant-là pour les avions. Actuellement, il y a des Tupolev qui fonctionnent au GNL en Russie.

1975 Pourquoi la Russie utilise le GNL? Ils ont un problème ou ce qui est une caractéristique des grands territoires, c'est lorsqu'ils vont en Sibérie, ils ont pas de kérosène de bonne qualité pour faire le plein des avions. Tandis que le gaz naturel est en abondance dans ces territoires-là. Alors déjà là, ils voient une solution à ce facteur d'avoir un carburant pour ce type d'avion là pour les grands territoires, puis un carburant sécuritaire pour les avions.

1980 Autre particularité aussi autour des aéroports, c'est que l'aéroport, il y a toutes sortes de véhicules qui tournent alentour d'un aéroport, des véhicules de service, des autobus qui vous promènent à travers les terminaux et en plus, les avions.

1985 Mais un aéroport, c'est l'endroit dans une ville où il se brûle plus de carburant, où on fait le plein le plus souvent par espace carré. C'est pour ça que les aéroports, c'est un endroit qui est étudié beaucoup pour utiliser le GNL éventuellement, parce qu'on se retrouve avec des flottes qui sont en opération presque vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24).

1990 Comme dans le nord-est américain, on distribue aussi le GNL par camion. Ça se fait aussi en Angleterre. Le Japon! Le Japon qui est un exemple pour les véhicules automobiles. Ils ont toutes sortes de véhicules qui sont disponibles actuellement pour être utilisés par le gaz naturel pour rouler. On connaît très bien le chariot élévateur qu'on rencontre dans bien des entreprises.

La Corée qui commence à s'installer avec beaucoup de stations-service qui ressemblent aux nôtres, pour utiliser le gaz naturel pour tout le monde.

1995 Mais ce que j'ai trouvé le plus drôle, c'est qu'en plus de la Corée, de la Chine, du Brésil, de l'Argentine, il y a un pays qui m'a étonné de ce côté-là, c'est le Bangladesh! Bien, le Bangladesh, imaginez, ils se sont trouvés qu'ils utilisent même le gaz naturel pour leurs triporteurs, l'espèce de petit taxi qu'ils utilisent là-bas.

2000 Alors moi, je me souviens que dans le temps du Bengladesh, on envoyait de l'argent là-bas en cas de catastrophe, puis là maintenant, ils utilisent des technologies relativement très modernes.

2005 D'un point de vue mondial, déjà les Nations Unies, les organismes essaient de standardiser l'utilisation des gaz comprimés ou du gaz naturel à l'intérieur des véhicules automobiles. Ça, c'est une des propositions qui est faite actuellement pour avoir un signe sur la route, pour dire, bien, vous pouvez arrêter ici, on peut faire le plein de gaz naturel.

2010 Puis ce qui est intéressant, ça, c'est un tableau qui vous présente un peu un ensemble de biens avec tous les véhicules qui existent là-bas, et puis le nombre de stations d'essence, et ce que je trouve très intéressant, pour les consommateurs de carburant, ça représente le pourcentage du prix du gaz naturel pour les voitures par rapport au coût du carburant pour ces mêmes voitures là s'ils seraient à l'essence.

2015 On voit les grandes économies. Il faut croire qu'il n'y a peut-être pas de taxe sur ce carburant-là par ces États-là, mais on peut voir que ça va de vingt-sept (27 %) à cinquante pour cent (50 %) approximativement. Il y a peut-être les États-Unis où c'est le moins avantageux, peut-être parce que c'est un grand territoire, puis il y a peut-être pas du gaz naturel sur tout le territoire. Il y a toutes sortes peut-être d'autres raisons. Mais c'est particulier.

2020 Il y a plus qu'une innovation qui peut être utilisée. Pourquoi je parle ici des véhicules, c'est parce que les véhicules, c'est un des éléments qui produit beaucoup de gaz à effet de serre, un des éléments ou des inventions qui a beaucoup d'impact sur notre environnement. Déjà à Amsterdam, on utilise des bateaux qui nous promènent à travers les canaux, des canots qui sont propulsés au gaz naturel. Nos Zamboni pour nos arénas utilisent déjà le gaz naturel.

2025 On est juste au début de l'utilisation du gaz naturel, et comme ceci, améliorer la qualité de l'air en même temps.

2030 Pour ceux qui veulent se procurer une voiture, en Californie, la nouvelle Honda Civic, vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) américains, elle est disponible. C'est à peu près le même prix qu'une autre voiture, puis ils la popularisent en étant une voiture écologique avec aucune émission.

2035 Filière régionale! Bien, on a parlé de la filière du froid. La filière du froid, c'est toutes les idées que vous allez pouvoir avoir dans la tête qui vont nécessiter la réfrigération, la climatisation, la congélation, ça fait partie de ça. Je trouve qu'il y a beaucoup de beaux sujets là-dedans pour des innovations et même des entrepreneurs.

2040 Aussi, on pourrait avoir peut-être dans les territoires comme à Beaumont, il y a des terres agricoles, une industrie de la serre où on pourrait utiliser le gaz naturel pour se chauffer

et en même temps produire du CO₂, parce que les plantes ont besoin de CO₂. Une production agricole qui serait douze (12) mois par année.

2045 On pourrait aussi faire des centres de recherche industrielle sur l'innovation du gaz naturel et du GNL.

Pourquoi pas construire des bateaux spécialisés qui utiliseraient du GNL?

2050 On aurait la station-service des stations-service par le projet Rabaska, et puis on pourrait avoir tout un système de distribution. Déjà le système de distribution par l'extension du pipeline, c'est formidable, mais c'est peut-être aussi un élément important si un jour on veut produire aussi des biogaz, parce que ça prend un système de distribution pour les biogaz, pour les rendre encore plus économiques.

2055 En conclusion, messieurs les Commissaires, monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir participé à ces séances. Je suis conscient aussi de vos compétences, que vous ferez attention dans la lecture et l'établissement des données qui vous ont été données, aussi dans le type de professionnalisme qui aura pu être utilisé lors de la rédaction d'un rapport, d'une étude ou d'un sondage est fait.

2060 Moi, je suis ingénieur, j'ai essayé de me limiter au domaine de l'ingénierie. J'ai essayé de vulgariser l'information. J'ai pas essayé de me défendre dans un dédale de normes, j'ai essayé de rester simple.

2065 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Conclusion", première ligne "Apprenons...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, "Conclusion", deuxième paragraphe, fin, "... négatifs")

2070 Une fois qu'on le sait, une fois qu'on les connaît, puis une fois qu'on les apprivoise.

Je vous remercie beaucoup messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Merci à vous, monsieur Tremblay. C'est très clair, et vous avez ciblé quelque chose qui complète un peu le profil devant la Commission.

Monsieur Paré.

2080 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui. J'ai bien apprécié votre présentation visuelle et vos propos qui vont peut-être au-delà du document qui nous avait été envoyé.

2085 Il n'en reste pas moins que dans votre document, monsieur Tremblay, vous essayez d'évaluer l'impact de la non-réalisation de Rabaska et on lit des choses comme "Les chercheurs d'emplois devant s'expatrier, leurs familles vivant l'absence de ces derniers", et ainsi de suite!

2090 À quel point, le cas échéant, si Rabaska se réalise pas, que c'est synonyme de décroissance, parce que les symptômes que vous décrivez là sont davantage, à première vue, ceux d'une décroissance que ceux de l'absence d'un projet parmi plusieurs autres?

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2095 Ce que vous avez lu, c'est moi.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2100 C'est-à-dire?

PAR M. RICHARD TREMBLAY:

2105 C'est-à-dire, je suis ingénieur chimique, j'ai de la difficulté à me trouver de l'emploi dans ma région.

Lorsqu'on dépasse un certain nombre d'années d'expérience, on doit s'expatrier. Je dois travailler à l'extérieur de ma région. Je parle de moi, mais j'en connais bien d'autres qui sont peut-être pas nécessairement des ingénieurs chimiques, qui sont des ingénieurs mécaniques.

2110 C'est sûr que l'Alberta, ça peut attirer bien du monde, mais c'est pour un temps. L'Alberta, ça coûte cher; on en parle, les maisons coûtent cher, tout ça.

2115 J'ai la qualité de parler plusieurs langues, mais la qualité de parler plusieurs langues, il faut les utiliser. Alors déjà, je peux utiliser le français, l'anglais, mais j'aimerais bien ça les utiliser pour développer mon coin de pays.

2120 Actuellement, j'ai travaillé en Afrique, j'ai travaillé en Ontario, mais j'aimerais être capable de ramener toutes ces connaissances ici. Puis je suis pas le seul comme ça, il y en a plein d'autres.

2125 Puis un projet comme Rabaska, il y aura pas un problème de trouver des experts, ils sont déjà existants, les experts. Ils vont tous arriver ici. Et puis sans causer de crise ou quoi que ce soit de trouver du personnel qualifié.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

D'accord, merci.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Tremblay, très apprécié.

2135

GISÈLE LAMOUREUX

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

J'invite madame Gisèle Lamoureux.

Bonsoir madame Lamoureux.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2145

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

Alors ma présentation ce soir porte sur les plantes menacées ou vulnérables en rapport avec le site de Rabaska.

2150

Le site de Rabaska est situé dans l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, et cet estuaire, de Grondines à Saint-Jean-Port-Joli, constitue un défi pour les plantes.

2155

Le défi pour les plantes, c'est qu'on a des marées d'eau douce et des marées très fortes. Alors les plantes doivent s'adapter à ça. C'est un milieu isolé, dans ce sens que c'est un milieu qui est très isolé d'autres milieux semblables. Je veux dire un estuaire avec des grandes marées d'eau douce, il y en a pas à proximité; donc ça fait un milieu où il y a pas beaucoup de brassage génétique, et ça favorise l'émergence de nouvelles espèces comme les îles Galápagos. Alors l'estuaire du Saint-Laurent, c'est un peu notre Galápagos.

2160

Il y a une grande concentration d'espèces menacées et vulnérables, dix-sept (17) espèces qu'on peut retrouver dans cet estuaire.

2165

C'est riche en endémiques. Alors les endémiques, ça se réfère au patron de répartition des espèces. Alors en gros, il y a quatre (4) grands patrons dans les plantes rares. Les périphériques où on a une aire, où la plante est très abondante, mais quand on est situé à la périphérie, au Québec par exemple, bien, la plante devient rare.

2170 On a des espèces avec une aire disjointe, une aire principale à un endroit puis des petites aires un peu plus loin.

On a aussi des espèces sporadiques. L'aire générale est grande, mais les populations sont disséminées dans cette aire-là.

2175 Et celles qui nous intéressent, c'est les endémiques!

2180 Vous voyez, par rapport aux autres, les endémiques ont toujours une aire très petite, c'est un territoire délimité. En général, on s'entend pour dire que c'est moins de cinquante mille kilomètres carrés (50 000 km²) et à l'intérieur des endémiques, on a des catégories, et les endémiques étroites couvrent à peine deux cents kilomètres carrés (200 km²), puis c'est le cas de notre estuaire.

2185 Alors les endémiques, parmi les plantes menacées et vulnérables, c'est les espèces les plus importantes parce que c'est les plus appelées à disparaître.

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont un centre d'endémisme reconnu internationalement.

2190 Au Québec, les endémiques, on a plusieurs sortes d'endémiques, mais les endémiques les plus importantes disons, c'est les endémiques restreintes qui sont exclusives au Québec, ça veut dire qu'on les trouve pas ailleurs au monde. Il y en a neuf (9) à la grandeur du Québec, mais il y en a quatre (4) dans l'estuaire fluvial, ce qui est une grande concentration.

2195 Alors l'estuaire fluvial, c'est-à-dire de Grondines à Saint-Jean-Port-Joli, c'est l'endroit au Québec où il y a le plus d'endémiques exclusives. Et parmi les quatre (4) endémiques de l'estuaire fluvial, le site de Rabaska à l'anse Ville-Guay en comprend trois (3).

2200 Donc au total, on a sept (7) espèces menacées et vulnérables qui ont été trouvées sur le site de Rabaska, et il y a une possibilité de dix-sept (17), mais il y en a sept (7) qui ont vraiment été trouvées. Là-dedans, il y a trois (3) endémiques exclusives au Saint-Laurent dont deux (2) sont désignées par la loi, deux (2) autres endémiques qui se retrouvent le long du Saint-Laurent et du fleuve Miramichi au Nouveau-Brunswick, puis deux (2) espèces disjointes. Ça, c'est nos sept (7) espèces menacées.

2205 Donc c'est pas des périphériques, c'est pas des plantes qui ont une grande aire en quelque part puis une petite aire au Québec. Ce sont des plantes vraiment à répartition restreinte.

2210 Alors les deux (2) espèces menacées! Quand on parle d'espèce menacée, il faut bien distinguer certaines notions à distinguer. Le statut légal de protection. Ça, ça veut dire, c'est quelque chose qui prime sur tout. On a une loi qui s'appelle la Loi sur les espèces menacées et

vulnérables, et cette loi permet de désigner des espèces comme étant menacées ou vulnérables, mais ça prend des années d'études avant. C'est pas des décisions qui sont prises à la légère.

2215

On a aussi un rang de priorité. Monsieur Michon nous en a parlé, mais je suis obligée de dire que monsieur Michon a mêlé certains éléments; vous verrez le détail dans mon mémoire, mais en gros, un rang de priorité, c'est beaucoup moins important que le statut légal.

2220

Puis on a l'indice de qualité des populations, c'est-à-dire la viabilité des populations. C'est quelque chose d'important aussi à considérer.

2225

Si on regarde les deux (2) espèces menacées qui sont sur le site de Rabaska, donc désignées par la loi, les deux (2) ont un statut de plante menacée qui est le statut le plus élevé au Québec; une est sur le plan canadien, une est menacée, l'autre est préoccupante.

2230

Le rang de priorité, là où il faut bien regarder, c'est le rang G, ça, c'est global, ça veut dire au monde. Alors quand on a un G2, ça veut dire que la plante est rare au monde. N2, c'est national, donc le Canada. S2, au Québec.

La cicutaire, elle, c'est G5. Ça, ça veut dire une plante qui est très commune. Par contre, T2, ça veut dire que la variété, elle, est rare. N2 S2, donc ce sont des plantes vraiment rares.

2235

L'indice de qualité! Quand on donne la cote A, ça veut dire que c'est des populations qui sont viables.

2240

Pour la gentiane, il y a en a huit (8) seulement des populations qu'on est certain qui sont viables. Il y en a d'autres qui peuvent être viables, mais qui sont beaucoup plus petites ou qui sont perturbées. Tandis que celles-là sont considérées de très bonnes populations.

Alors sur le site de Rabaska, on en a une de chaque, une pour la gentiane, une par la cicutaire.

2245

La zone d'occurrence de ces deux (2) plantes-là, c'est cent soixante et onze kilomètres carrés (171 km²). Ça, c'est une espèce de polygone qu'on fait avec les occurrences les plus éloignées. Alors ça couvre un territoire de cent soixante et onze kilomètres carrés (171 km²); par contre, la zone d'occupation, ça veut dire à l'intérieur du cent soixante et onze kilomètres carrés (171 km²), la zone qui est réellement occupée par les plantes, c'est minime, moins d'un kilomètre (1 km) ou moins de deux kilomètres (2 km).

2250

On a aussi des populations historiques. Le H, ça veut dire qu'on les a pas retrouvées depuis vingt-cinq (25) ans. X, c'est des populations extirpées.

2255 J'attire votre attention sur la gentiane de Victorin, il y a sept (7) populations qui sont
disparues; généralement, c'est parce qu'on a installé des marinas, on a fait du remblayage ou
des choses comme ça. Alors ça, c'est inquiétant, et c'est pourquoi la gentiane a changé de
statut sur le plan légal au Canada. Elle était auparavant préoccupante et elle est devenue
menacée.

2260

Alors ce sont des plantes ultra spécialisées dans un microhabitat très très précis. La
zone des marées hautes d'équinoxes, les grandes marées du printemps, les grandes marées
d'automne. Ça occupe une bande d'environ cinq mètres (5 m) seulement. Ces plantes-là sont
inondées pendant deux (2) à trois (3) heures lors de ces marées; elles sont pas inondées à
2265 chaque jour par les hautes marées, mais seulement par les hautes marées d'équinoxes. Le
plus souvent, elles se retrouvent sur des schistes ou des grès.

Je trouve qu'il y a un impact qui a été mal évalué par Rabaska, c'est-à-dire la
sédimentation. En quelque part dans l'étude d'impact, on dit qu'il y a accumulation de
2270 sédiments à prévoir en amont de la plate-forme. Par contre, pendant la première partie des
audiences, en réponse à une de mes questions, on a dit oui, la plate-forme va avoir un impact à
marée haute, mais il y a pas d'effet au niveau de la sédimentation. Donc il y a une contradiction
là.

2275

J'ai soumis la question à un océanographe physicien qui m'a dit, sans faire de calcul,
mais à vue de nez, généralement, une plate-forme en enrochement comme ça, on peut
s'attendre à ce qu'il y ait une modification de la sédimentation de l'érosion, et son
approximation, c'est une longueur de chaque côté de la plate-forme.

2280

Alors la plate-forme, une longueur de plate-forme. La plate-forme mesure quatre-vingts
mètres (80 m), si j'ai bien compris, une longueur de chaque côté, ça fait quatre-vingts mètres
(80 m) à droite, quatre-vingts mètres (80 m) à gauche, plus la plate-forme. Mais il prévoit que
ça peut être facilement deux (2) longueurs ou trois (3) longueurs.

2285

Ce qui fait que si on regarde les occurrences qui ont été trouvées, partout où il y a des
points, ça veut dire qu'il y a des espèces menacées ou vulnérables qui sont là. Alors ça veut
dire que la plate-forme est ici, si on a de la sédimentation qui vient altérer l'habitat, bien, on peut
avoir un impact d'ici à là, donc couvrir certaines espèces. Si c'est deux (2) longueurs, bien,
c'est d'ici à ici; et si c'est trois (3) longueurs, c'est un petit peu plus long.

2290

Par ailleurs, je me suis demandée, pour arriver sur la plate-forme, il va certainement y
avoir une route. C'est une falaise, comment ils vont descendre de là, je le sais pas.
Certainement pas en traîne sauvage. Il va falloir qu'ils passent aussi sur le rivage. Il y a pas
d'autre place pour faire la route que sur le rivage, et vous voyez, il y a des plantes,
2295 régulièrement il y a des stations d'espèces menacées ou vulnérables.

Alors la sédimentation va favoriser certaines plantes, mais elle va nuire à d'autres. Selon les préférences écologiques et la compétitivité, on peut par dire, c'est en général, ça favorise les plantes, non. Ça en favorise certaines, puis ça nuit à d'autres.

2300

Et monsieur le commissaire Waaub a bien résumé la question en disant, si le milieu est modifié, il peut très bien être modifié en diversité mais avoir rasé les espèces rares qui y étaient.

2305

Alors j'ai encore un scénario alarmiste!

L'impact évalué par Rabaska, évidemment, c'est une faible perturbation, parce que la végétation est éparse, puis il y a peu d'individus des plantes menacées qui vont être touchés.

2310

Comment peut-on dire ça? Les pertes sont imprévisibles, parce que les fluctuations annuelles sont assez grandes. Entre autres dans les inventaires de Rabaska, la première année d'inventaire, pour la cicutaire, on a trouvé de un (1) à dix (10) individus, mais la deuxième année, il y en avait plus de mille (1000).

2315

Alors est-ce que ça va affecter d'un (1) à dix (10) individus ou plus de mille (1000), on sait pas. Et les pertes sont cumulatives, on a sept (7) espèces en jeu.

2320

Toute perte par ce projet met les espèces en péril, parce que les effectifs mondiaux sont très réduits. Pour la gentiane, on estime entre mille sept cents (1700) et six mille (6000) individus matures; la cicutaire, c'est à peu près la même chose.

2325

C'est comme si je vous disais, il reste entre mille sept cents (1700) et six mille (6000) humains sur la planète, on peut en sacrifier un petit peu, beaucoup ou pas. Moi, je trouve qu'on devrait pas en sacrifier du tout!

2330

Et surtout que les populations sur le site de Rabaska, c'est des populations cotées A, donc des populations excellentes, viables. Si on n'intervient pas, elles vont rester là pendant longtemps.

Alors les mesures d'atténuation proposées par le promoteur! Pour la végétation du littoral, bien, la zone des travaux va être délimitée. Pour les plantes menacées, on va baliser les herbiers, puis on va protéger intégralement les rives en front de ces propriétés après que les travaux vont être finis.

2335

Je conviens que c'est des choses, ça montre la bonne volonté du promoteur; par contre, j'y crois plus ou moins. Baliser les herbiers, moi, quand je vois des pelles mécaniques de cette grosseur-là approcher des petites plantes, je deviens un peu nerveuse.

Bon, alors voilà!

2340 Maintenant, une petite note au sujet du schéma d'aménagement de la Ville de Lévis en rapport avec les plantes menacées. La Ville de Lévis a déclaré, et ça a été rapporté dans les journaux, puis elle l'a dit dans son mémoire, que c'était hors du champ de ses compétences, la protection de la flore et de la faune.

2345 Je connais pas grand-chose dans les schémas d'aménagement, mais je suis allée regarder dans les papiers, puis ce que j'ai trouvé, c'est que le ministère des Affaires municipales, a fait un document qui s'appelle "Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement". Là-dedans, il formule des attentes gouvernementales, puis il est question des espèces menacées.

2350 Je vous donne le texte, là, mais en résumé, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables assure une protection particulière, et certaines espèces présentent suffisamment d'intérêt à l'échelle régionale ou locale pour que les MRC les reconnaissent et leur accorde une protection de base.

2355 Alors moi, je dis, c'est l'endroit où on a le plus d'endémiques au Québec, ça vaut la peine de mettre ça en valeur plutôt que de l'écraser par une zone industrialo-portuaire.

Vous voyez, je suis choquée, là!

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2365 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Jugement Saint-Athanase, je vous rapporte simplement rapidement! Il y a eu récemment un jugement qui a été favorable au gouvernement du Québec dans le refus d'un projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement sanitaire.

2370

À l'époque, il y avait eu des audiences du BAPE, le ministre de l'Environnement et le gouvernement avaient refusé ce projet-là. Puis un des arguments pour le refus, c'est la présence d'une espèce désignée.

2375 Ça l'a donné beaucoup de crédibilité à la Loi sur les espèces menacées, c'était la première fois qu'il y avait un bras de fer. Donc la plante désignée, c'est une fougère.

2380 J'ai fait un petit tableau ici pour comparer Ville-Guay, les premières espèces ici en haut, de Saint-Athanase. Saint-Athanase, je vais vous dire sincèrement, sans exagérer, c'est des peanuts comparé à ce qu'on a ici!

À Saint-Athanase, on a une espèce menacée préoccupante au niveau du Canada; c'est une G5. Donc là tout de suite, moi, ça me dit que c'est une périphérique, ça se vérifie ici. Donc elle est très abondante aux États-Unis, mais elle plutôt rare au Québec.

2385

C'est une cote de qualité A. Puis il y avait une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Tandis qu'ici, on a deux (2) espèces menacées, on a cinq (5) espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ça, c'est ce qui a été trouvé par le promoteur.

2390

Ensuite, le rang de priorité, pour la gentiane, G2, pour la ciculaire G5 et T2, donc des plantes rares au niveau mondial, des endémiques exclusives, donc vraiment des plantes québécoises. Je pense que ça vaut la peine qu'on les protège.

2395

Alors ma recommandation! Étant donné que c'est un site précieux, qu'il y a des impacts réels prévus qui n'ont pas été évalués, ce sont des plantes menacées irremplaçables protégées par la loi, c'est un estuaire. Là, je vous ai pas fait de calculs de millions, je me suis reposée un peu là-dessus! Mais un estuaire, ça vaut plus qu'une tourbière.

2400

C'est la seule chose qui vaut plus qu'une tourbière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on a la méthode de Costanza.

2405

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Alors voilà, c'était l'essentiel de ma présentation.

2410

Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Lamoureux.

2415

Donc avec votre œil d'expert et la passion tout à fait légitime qui vous anime, vous ne voyez pas des mesures d'atténuation ou de compensation, transplantation, etc., avec toutes les prévenances qui s'imposent pour que les membres de ces communautés floristiques menacées pourraient s'épanouir juste à côté ou loin des grosses pelles et des pieds des grosses bottes, etc.?

2420

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2425 Il y a très peu de populations viables de façon certaine, huit (8) ou dix (10), dépendant des cas. Et si on en détruit...

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 Non, mais éviter la destruction.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Pour éviter ça, il faudrait aller ailleurs.

2435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2440 Il faut que le projet aille ailleurs où il y a manière de les transplanter avec leurs souches dans la même biorégion, donc climat, même accès à l'eau, même exposition aux marées d'équinoxes, etc., etc.?

Il y a aucune autre façon de les mettre ailleurs en sécurité, selon vous?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2445 Pour la cicutaire, elle a des parties souterraines qui pourraient peut-être être transplantées, sauf que les parties souterraines ne vivent qu'un an. Elle en produit à chaque année, et la partie souterraine se détruit, puis il y en a une autre qui est produite à la fin de l'année pour passer l'hiver, tout simplement.

2450 Alors elle se multiplie pas par cette façon-là, elle se multiplie par les graines.

Quant à la gentiane, c'est une annuelle ou bisannuelle, ça sert absolument à rien de transplanter ça.

2455 Et là, ce qui arrive, c'est qu'on a une perte d'habitat.

Alors une perte d'habitat, ça se remplace pas. Un habitat tel que cet habitat-là.

2460 C'est pas comme, je disais, bon, les tourbières, une mare à canards, Canards illimités vont vous en faire des mares à canards. Mais un estuaire d'eau douce, on n'en a qu'un.

Et dans le mémoire, je vous cite les chiffres du Service canadien de la faune. Quarante-cinq pour cent (45 %) des rives de l'estuaire de Cornwall jusqu'à l'île d'Orléans sont déjà perturbées. Donc c'est presque la moitié des rives qui sont déjà perturbées.

2465 Pensez à tous les ports, toutes les marinas, tous les murs de ciment, les remblaiements qui ont été faits, les gens qui ont des quais, etc., tout ça, c'est des pertes d'habitat pour ces plantes-là.

2470 Maintenant, est-ce qu'on peut compenser par de l'argent, bien, il y en a sûrement qui vont dire oui, mais moi, je pense pas. On peut pas compenser par de l'argent des choses aussi précieuses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Mais vous voyez, monsieur Labrie a parlé de l'arbitraire devenant arbitral; en matière d'arbitrage social, socio-écologique, écologique, etc., oui, le gouvernement du Québec a refusé un projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement sanitaire, et c'est à l'honneur du gouvernement du Québec peut-être de l'avoir fait pour ces motifs-là.

2480 Mais on est dans un autre ordre ici. Un agrandissement d'un site d'enfouissement sanitaire versus un projet qui frôlerait un milliard (1 G\$), vous avez écouté tous les témoignages qui proviennent pas seulement des entrepreneurs motivés par les gros sous, mais aussi de la part des citoyens qui ont un visage, un nom, etc., qui voient l'intérêt social et économique de ce projet.

2485 Vous voyez les manchettes?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2490 Oui, je comprends, mais c'est pas le seul argument. Je veux dire, c'est un argument qui s'ajoute à d'autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Je comprends. Mais en ce qui vous concerne, c'est l'argument que vous utilisez, et c'est tout à fait honnête de votre part.

Donc pour les annuelles, il y a aucune mesure d'atténuation ou de remplacement qui pourrait être envisagée?

2500 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Non. Et là, je vous dis ce que je sais sur les deux (2) espèces qui sont désignées, mais il faut pas oublier qu'il y a en a cinq (5) autres que je traite pas.

2505 Puis il y en a possibilité de bien d'autres aussi. C'est l'accumulation de toutes ces plantes-là.

Alors j'aurais pu passer quelques mois à vous faire un mémoire, mais là, ça suffit!

2510

Alors voilà, je vois pas comment on pourrait compenser.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2515

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2520

On a aussi entendu parler de l'accessibilité accrue du public au fleuve, est-ce que vous estimez que le degré de protection devrait être suffisant, qu'éventuellement une botte malheureuse, un kayak distraït peut faire autant de ravage éventuellement, si on dit qu'on veut rendre le fleuve aux gens de Québec? C'est un tronçon quand même susceptible d'être fréquenté par du public qui veut se promener et qui veut profiter de la vue, etc.

2525

Et il aura été d'autant plus publicisé qu'on entend, maintenant tout le monde connaît ce coin-là, même ceux qui l'ignoraient dans la région de Québec.

2530

Donc les gens du coin vont avoir des pique-niques en masse pendant les prochains étés, et la menace, comment vous la qualifieriez, cette menace-là?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2535

Bien, la menace vient beaucoup plus des véhicules motorisés, par exemple les VTT. On a un très beau règlement qui défend aux VTT d'aller se promener sur le littoral, mais le règlement n'est pas vraiment appliqué.

2540

Alors c'est beaucoup plus ça qui va briser l'habitat que de marcher à pied. Mais marcher à pied, ça l'a un impact aussi sur ces plantes-là.

Alors je vois pas d'autre chose que de la sensibilisation, c'est ce que j'essaie de faire...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2545

Mise en valeur et sensibilisation alors. Carrément identifier et dire, c'est ici!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2550

Oui. Ou on peut donner des directives, si on fait un accès, disons public, on peut donner des directives de marcher là où il y a pas de plantes. Il y a toujours moyen, il y a

toujours une bande où il y a de la roche ou un peu de vase ou n'importe quoi, mais où il y a pas de plantes, d'éviter de piétiner les plantes.

2555

Alors il y a une éducation qu'on peut faire, ça, c'est certain. Mais le risque est toujours là.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2560

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Paré.

2565

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Madame Lamoureux, je lis dans votre mémoire sous le mot recommandation, c'est la seule recommandation que je vous fais: refuser ce projet à cet endroit ou sur un quelconque rivage de l'estuaire fluvial situé entre Grondines et Saint-Jean-Port-Joli!

2570

Là, je vous avoue que je deviens un peu perplexe. Parce que ce projet-là n'est pas le seul à avoir des caractéristiques d'aménagement susceptibles de déranger la rive, donc il peut y avoir des jetées, des ports, des quais qui entraîneraient, au moment de leur aménagement, de la turbulence.

2575

Dites-vous qu'effectivement, on peut plus toucher à rien du tout par aucun autre ouvrage le littoral de Grondines jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli des deux (2) côtés du Saint-Laurent?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2580

C'est ce que je dis.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2585

Pensez-vous qu'une autorité quelconque va adhérer à ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

C'est ce qu'elle dit.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

2595 Bien, je l'espère! Quand on sait qu'il y a déjà la moitié des rives qui sont perturbées, à un moment donné, il faut dire ça suffit, on arrête de perturber les rives, on fait autre chose avec les rives.

2600 Surtout, je vous le signale dans mon mémoire, les estuaires sont considérés comme les endroits où il y a la plus grande productivité primaire, et si on altère, on perturbe les estuaires, ça peut aller jusqu'à réduire les stocks de morue.

Il y en a plusieurs biologistes qui pensent ça. C'est pas la seule raison, mais ça peut contribuer. Le fait qu'on a empiété sur l'estuaire. Parce que c'est la base de la chaîne alimentaire qui se situe là.

2605 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2610 Mais quel genre de mesure pourrait faire ça? Parce que disons jusqu'à maintenant, on a plutôt essayé de circonscrire des lieux où il était physiquement, légalement et administrativement et financièrement possible d'appliquer les règlements.

Je veux dire, vous déplorez vous-même que la réglementation sur les VTT, par exemple, est plus ou moins appliquée; comment pensez-vous qu'on peut appliquer une recommandation comme celle-là sur plusieurs centaines de kilomètres?

2615 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

2620 Vous savez, je suis pas très optimiste par rapport à la réglementation québécoise. Vous avez lu dans mon mémoire un article qui vient juste de paraître sous la plume de Louis-Gilles Francoeur, et j'ai un ami qui est juriste au ministère de la Justice qui a écrit dans un de ses livres qu'il y a quatre-vingts pour cent (80 %) des lois et règlements du Québec qui sont pas appliqués.

2625 On a tout un gros parlement, on a des ministères, on dépense beaucoup d'argent à faire des règlements qui sont souvent très bons, mais on ne les applique pas.

2630 Et en particulier en environnement. Et ça, ça remonte depuis la formation du ministère de l'Environnement. Où on a eu le premier ministre de l'Environnement qui nous a dit, ça va bien aller, j'ai six millions (6 M) d'inspecteurs. Alors les six millions (6 M) d'inspecteur, c'est vous et moi qui devons dénoncer, parce que ça fonctionne uniquement sur des plaintes, nous devons dénoncer nos voisins, nos parents, nos amis. Ça marche pas, on veut pas être en chicane avec tout le monde.

2635

Alors est-ce que c'est un règlement! Je crois beaucoup plus à l'éducation, à la sensibilisation qu'aux règlements, mais un va pas sans l'autre. Il en faut des règlements, parce que beaucoup de gens vont dire, bien, s'il y a pas de règlement, je le fais, c'est permis, ça finit là. Et on s'est fait répondre ça bien des fois dans des questions environnementales.

2640

Mais je pense qu'il y a un moment donné où il faut comme se rendre compte que là, on a suffisamment perturbé, il faut trouver des manières que ça se fasse plus. Des marinas, il y en a beaucoup des marinas; des murs de ciment, il y en a déjà beaucoup. On devrait arrêter ça.

Mais je réponds peut-être mal à votre question, j'ai pas de moyens, moi.

2645

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Votre réponse se tient.

2650

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je sème des graines et j'espère que ça va être écouté en quelque part, peut-être dans trente (30) ans. Et le Règlement sur les VTT, je pense que c'est un manque de volonté politique. On a oublié de dire qui doit l'appliquer! Alors il est pas appliqué.

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Je vous ai dit en privé à la première partie de l'audience que votre engagement pour cette cause est très apprécié.

2660

Il y a pas longtemps, on a reçu le secrétaire général de la Convention en matière de biodiversité, enfin la Convention internationale qui a pignon sur rue à Montréal, et je me rappelle, en le présentant aux collègues et collaborateurs, j'ai dit que cet aspect-là, cette question-là, c'est-à-dire les rapports entre notre espèce et les autres espèces qui partagent la planète avec nous, serait un des critères très importants du jugement, de la qualité morale de notre espèce à ce siècle, alors je le maintiens.

2665

Je partage cette réflexion avec vous, et j'aimerais vous dire qu'on n'a pas besoin d'être d'accord avec vous tout le temps pour se rendre compte que l'Ordre du Canada est bien porté.

2670

Merci madame Lamoureux.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Je vous remercie de votre écoute.

2675

ANDRÉ LAMBERT

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Monsieur André Lambert s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lambert.

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

2685

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Je me nomme André Lambert, et mon épouse Nathalie Gagnon qui est absente, mais au nom de laquelle également j'interviens ce soir!

2690 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Citoyen...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, première ligne, "... du bon sens")

2695 Le site convoité par Rabaska, si le projet passe, aura pour effet de chasser les habitants de la zone ciblée et de remettre en cause l'existence de l'école Sainte-Famille.

Les familles nombreuses qui fréquentent cet établissement constituent un potentiel non négligeable quant au taux de natalité au Québec: des familles de cinq (5), dix (10), douze (12), treize (13), sept (7), voire dix-huit (18) enfants!

2700

L'avenir d'une province ou d'un pays passe par sa capacité de renouvellement. L'école Sainte-Famille rassemble une pépinière de familles nombreuses dont les enfants souhaiteront s'installer près de l'école. La vocation du secteur où se situe l'école devrait être appelée à se transformer en zone résidentielle là où elle est agricole. Voilà une priorité à défendre.

2705

La zone convoitée par Rabaska remet en cause les perspectives d'avenir de tous ses habitants à court ou long termes.

2710 C'est pourquoi au lieu de tomber entre des mains plus ou moins étrangères, le site devrait être consacré aux futurs citoyens et citoyennes que sont nos enfants et non à des exploiters qui recherchent uniquement leur profit ou du moins qui veulent ignorer où se situe le vrai bien commun.

2715 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, cinquième paragraphe, première ligne, "Si les gens...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, sixième paragraphe, avant-dernière ligne, "... cette école")

Où nous nous trouvons en parfaite harmonie quant à nos principes d'éducation.

2720 Par ailleurs, beaucoup de gens me disent qu'une route devrait être construite à quelques mètres au sud de ma propriété, comme prolongement de celle déjà existante à l'ouest et qui s'arrête sur la route Lallemand. Ce prolongement garantirait un accès direct aux réservoirs et logiquement, consacrerait éventuellement le secteur en zone industrielle.

2725 Nous sommes à l'heure d'un choix entre le bien des personnes et celui d'une multinationale.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, septième paragraphe, première ligne, "C'est ici...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin)

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lambert. Dix (10) enfants, c'est magnifique, félicitations!

2735 J'ai dit comme ça il y a pas quelques jours que la Commission est favorable aux chambres à coucher avec berceau, alors on répète la même orientation!

Monsieur Paré.

2740 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, bien, c'était juste une question d'éclaircissement, monsieur Lambert! C'est que vous utilisez deux (2) fois dans votre mémoire "transformation de la zone agricole en zone résidentielle"?

2745

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

Bien, je dis tant qu'à faire, puisqu'on veut, c'était une zone agricole, on veut s'en servir pour le port méthanier, donc la transformer en zone industrielle lourde...

2750

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Industrielle, donc c'est le mot industrielle?

2755 **PAR M. ANDRÉ LAMBERT:**

Bien alors, tant qu'à faire, faisons-la plutôt, favorisons cette zone-là pour du résidentiel.

2760 Parce que moi, ce que j'explique, c'est qu'on est autour d'une école, on a de nombreux enfants, ces gens-là vont vouloir s'installer. Et donc on devra faire plutôt du résidentiel que du lourd, que de l'industriel.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Et il y a une demande considérable de familles nombreuses qui cherchent...

2765

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

Bien on est là, on est installé, ça fait quinze (15) ans, seize (16) ans, depuis 90, ça fait dix-sept (17) ans que l'école est là, mais je veux dire, nous, nos familles grandissent, on est des familles nombreuses, et puis cette école-là est appelée à devenir plus grande. Nos enfants ont les mêmes idées que nous, on a une priorité pour les familles nombreuses, donc on va avoir besoin d'espace.

2770

Et je pense que ce serait une meilleure priorité que de réserver cette zone-là aux futurs citoyens et citoyennes.

2775

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Vous êtes conscient que quel que soit l'avenir, une zone agricole, pour qu'on veuille en faire une zone résidentielle ou une zone industrielle, il va falloir la dézoner dans un sens ou dans l'autre?

2780

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

Oui, je le sais, mais ce que je souhaite, c'est que ce soit plutôt du côté résidentiel.

2785

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

J'ai compris.

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Waaub.

2795

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Donc c'est un plaidoyer aussi pour l'école Sainte-Famille, d'après ce que je comprends?

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

2800

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2805 Et vous avez mentionné que vous avez dû faire de nombreux sacrifices pour venir vous installer et tout ça.

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

2810 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2815 Je me disais, quelle est la spécificité de l'école du fait qu'elle est un produit d'appel si fort?

PAR M. ANDRÉ LAMBERT:

2820 Bien, je veux dire, c'est au niveau de nos idées, tout ça. On est des catholiques convaincus, cette école défend nos idées de catholiques traditionnels, et puis c'est pour ça qu'on est venu s'installer là.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2825 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Merci beaucoup monsieur Lambert d'avoir partagé ces réflexions avec nous. Très apprécié.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean Lefort s'il vous plaît. Il n'est pas là.

2840 Alors RÉSEAU environnement, monsieur Christian Vézina!

Bonsoir monsieur Vézina.

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2845

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Alors je me présente, mon nom est Christian Vézina, et je suis le président du chapitre de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches de RÉSEAU environnement, et je suis accompagné ce soir de monsieur Jean-Louis Chamard qui est également directeur sur le comité.

2850

RÉSEAU environnement est le plus important regroupement de professionnels de l'environnement au Québec. Il regroupe plus de deux mille (2000) membres dont quatre cents (400) entreprises, deux cents (200) municipalités et plus de mille quatre cents (1400) professionnels oeuvrant dans quatre (4) principaux champs d'activité, soit l'eau potable et les eaux usées, les sols et les eaux souterraines, l'air et les changements climatiques, ainsi que les matières résiduelles.

2855

La région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches de RÉSEAU environnement présente à la Commission une réflexion et un avis en regard à la Stratégie énergétique du Québec ainsi qu'à la Loi sur le développement durable.

2860

La Stratégie énergétique du gouvernement du Québec place parmi les objectifs premiers la sécurité des approvisionnements et la diversification de leur provenance, en ouvrant la porte au développement de sources alternatives dont le gaz naturel.

2865

Quant à la Loi sur le développement durable, elle offre désormais à l'administration publique un cadre de gestion et de prise de décision afin d'évoluer dans le respect du développement durable.

2870

RÉSEAU environnement porte à l'attention de la Commission qu'en tant qu'administration publique du gouvernement, elle doit prendre en considération les principes de la Loi sur le développement durable pour la guider dans l'évaluation de ce projet.

2875

Conséquemment et considérant les objectifs et les principes de cette loi, RÉSEAU environnement demande à la Commission d'indiquer clairement au gouvernement du Québec d'évaluer selon les principes de sa propre loi l'ensemble du développement de l'industrie du GNL, les choix des emplacements et son transport afin d'éviter d'aliéner des sites dont les caractéristiques ne seraient pas optimales.

2880

Considérant les objectifs de la Stratégie énergétique du Québec, RÉSEAU environnement demande aussi à la Commission de vérifier que les justifications invoquées sont toujours celles qui expliquent le bien-fondé des projets.

2885

En effet, RÉSEAU environnement demande à la Commission de préciser la demande intérieure canadienne en gaz naturel, afin de situer le projet Rabaska dans un contexte plus global de la demande au Québec, en Ontario, dans l'Ouest canadien et en Amérique du Nord.

2890 Bien que le développement des filières énergétiques du Québec doive s'inscrire dans un
contexte de solidarité mondiale, RÉSEAU environnement considère que ce développement doit
respecter d'abord les engagements du Québec face au développement durable qui vise la
réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration générale de la qualité de l'environnement,
tant au Québec qu'en Amérique du Nord.

2895 RÉSEAU environnement rappelle aussi à la Commission les enjeux dégagés au
Québec lors de la récente consultation de la Régie de l'énergie qui, globalement, sont de deux
(2) natures. La recherche d'une plus grande sécurité énergétique et la recherche du moindre
impact environnemental et social.

2900 RÉSEAU environnement souligne que selon le ministère des Ressources naturelles et
de la Faune du Québec, la demande en gaz naturel proviendrait surtout de l'Ontario et des
États-Unis. Si dans le futur plus ou moins immédiat ces projets devaient être agrandis ou
réorientés vers le développement de la production thermique d'électricité à l'extérieur comme au
Québec, RÉSEAU environnement tient à s'assurer que l'analyse de l'ensemble des sites en
projet ait permis d'opter pour celui offrant la meilleure condition d'accueil sur les plans
environnemental, technique, économique et social.

2905 Le projet Rabaska comporte aujourd'hui l'ajout d'un port d'installations additionnelles de
transfert et de transport vers l'usine de gazéification. Dans un cadre d'analyse plus vaste, il
aurait été possible de regarder quelle région plutôt qu'une autre a le plus de besoins de
diversification de ces sources d'approvisionnement en énergie propre et en redéveloppement
de son économie.

2915 Compte tenu de la possibilité de développer au moins deux (2) autres ports méthaniers
pour assurer la diversification et la sécurité des approvisionnements énergétiques au Québec,
RÉSEAU environnement demande à la Commission d'en tenir compte dans son analyse et de
contribuer à orienter le choix du meilleur emplacement pour les générations actuelles et futures.

2920 L'avenue proposée par RÉSEAU environnement cherche à concilier deux (2) options
polarisées, soit celle de la préservation à tout prix du patrimoine environnemental et des
ressources pour les générations futures et celles du développement économique et de
l'enrichissement collectif maximal par l'exploitation des ressources énergétiques disponibles.

2925 Conséquemment, RÉSEAU environnement est d'avis que la priorité en termes de
développement énergétique devrait porter sur les projets d'efficacité énergétique, le
développement des énergies propres et renouvelables ainsi que l'exportation d'électricité de
source renouvelable, dans le but de contribuer, dans un premier temps, à l'amélioration de la
qualité de l'environnement et à la réduction des émissions globales des gaz à effet de serre et,
dans un second temps, permettre au Québec de récolter d'importants dividendes économiques
résultant de l'exportation de son énergie.

2930 Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2935 C'est très clair, monsieur Vézina, et la Commission est contente que nous avons une trace de votre contribution dans la transcription de la Commission. Évidemment, on tiendra compte de ça dans notre analyse; quoique votre mémoire a été présenté tard, comme madame Primeau vous l'a expliqué. Alors les éléments qui ne sont pas abordés encore par d'autres intervenants, la Commission en tiendra compte. Mais votre présentation est assez claire et assez pertinente, merci.

2940 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2945 Vous avez fait clairement allusion à la Loi sur le développement durable et à l'idée d'évaluer les projets en fonction des principes de développement durable, mais le gouvernement n'a pas encore produit de cadre formel d'évaluation selon le développement durable.

2950 Plusieurs intervenants ont proposé...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est en voie d'élaboration.

2955 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2960 C'est ça. Plusieurs intervenants ont proposé des ébauches ou des tentatives, avez-vous votre propre cadre que vous pouvez proposer ou bien vous suggérez juste qu'il y en ait un à l'avenir?

PAR M. JEAN-LOUIS CHAMARD:

2965 Dans la loi, il y a déjà les treize (13) principes qui sont là, et c'est selon ces treize (13) principes-là qu'il faudrait que l'on regarde l'ensemble du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 D'accord. Une dernière chose, monsieur Vézina! Vous invitez la Commission à tenir compte dans son analyse des meilleurs choix de sites par rapport aux autres projets. La Commission ne se penche que sur le projet à l'étude, Rabaska.

2975 Mais dans la mesure où certains éléments pour l'évaluation de ce projet auraient exigé
ou exigeraient à la lumière d'analyse de la Commission certains éléments qui se rapportent à
d'autres possibilités, la Commission va le dire bien sûr. Voilà! Sans nécessairement avoir à se
prononcer sur l'opportunité de choix de site à Grande-Anse, par exemple, parce que c'est ultra
vires comme nos amis les avocats disent. Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2980 On n'a pas un mandat d'évaluation stratégique!

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Voilà.

Alors merci beaucoup monsieur Vézina, monsieur Chamard.

2990

YVON LÉVEILLÉE ET FERNAND DORVAL

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Messieurs Yvon Léveillé et Fernand Dorval s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs, on vous écoute.

PAR M. YVON LÉVEILLÉE:

3000 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires! Personnellement,
je me suis intéressé à un côté disons concernant le projet Rabaska, un côté disons éthique, un
peu éthique pure disons.

3005 Alors le titre de ma petite présentation, c'est "Non à Rabaska justement pour des
raisons d'éthique".

3010 Ça fait qu'une question d'éthique se pose quand une action humaine peut affecter
l'intégrité de la vie d'autres humains. En quelques mots, il s'agit d'évaluer l'ensemble des
risques et des dangers imminents pour la vie humaine avant de valider au plan éthique le projet
Rabaska.

3015 Est-ce que ce projet peut être considéré comme un bien en soi pour la population de
Lévis et pour celle des environs?

Avant de répondre, il faut questionner le domaine des normes validées par des principes philosophiques et par des valeurs de la société.

3020 Deux (2) courants de la pensée éthique interviennent et parfois s'opposent. Pour un esthéticien bien connu, Emmanuel Kant, 1724 et 1806, une action est bonne si elle respecte le principe fondamental de ne pas traiter les autres comme un moyen mais comme une fin. C'est le domaine de l'éthique déontologique, théorie des devoirs en morale.

3025 Pour John Stuart Mill, 1806-1873, une action est bonne si elle conduit au plus grand bonheur pour le plus grand nombre. C'est le domaine de l'éthique utilitariste.

Selon la déontologie, il faut se demander si la population de Lévis, de Beaumont, et celle de l'île d'Orléans est traitée comme un moyen ou comme une fin en soi.

3030 Autrement dit, est-ce que c'est ce secteur concerné d'abord qui recevra le GNL, la réponse est non bien sûr, puisque les promoteurs de Rabaska nous disent que Lévis sera un tremplin pour desservir tout le Québec et l'Ontario.

3035 La population de Lévis, à ce moment-là, ne sera donc qu'un moyen. Donc ce qui est contraire à l'éthique.

Pour Rabaska, c'est un moyen pour Rabaska de faire de l'argent au détriment des risques vitaux et environnementaux encourus par la population de Lévis et des environs.

3040 Examinons maintenant le principe d'éthique utilitariste pour voir si le plus grand bonheur pour le plus grand nombre pourrait valider le projet de Rabaska comme une action bonne envers la population de Lévis.

3045 Pour ce faire, il faudrait mettre sur la table les huit millions (8 M\$) plus ou moins par année que la Ville de Lévis recevrait en taxes municipales. Au premier coup d'œil, on pourrait conclure qu'avec ce montant, la Ville de Lévis pourrait valider Rabaska pour le plus grand bonheur et pour le plus grand nombre de Lévisiens et Lévisiennes.

3050 En deuxième analyse cependant, le principe utilitariste ne pourrait pas lui non plus valider Rabaska à Lévis. Selon les promoteurs du projet, l'émission des gaz à effet de serre augmenterait le volume à ceux qui sont déjà produits jusqu'à cent cinquante mille tonnes (150 000 t) supplémentaires par année.

3055 Selon APPEL, l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, la norme morale maximale en Europe, instaurée par la France et l'Angleterre, est de zéro virgule six tonne (0,6 t) par habitant par année.

3060 Les promoteurs de Rabaska seraient donc obligés d'avouer qu'avec ces suppléments de cent cinquante mille tonnes (150 000 t) par année, la norme morale maximale pour chaque Lévisien doublerait. À ce moment-là, même l'éthique utilitariste ne réussit pas à valider le projet de Rabaska à Lévis.

3065 De plus, l'accroissement des gaz à effet de serre nuirait à l'effort québécois, canadien et mondial pour diminuer l'augmentation du réchauffement global.

Concernant les risques et dangers encourus par la population attenante ou immédiate, à Rabaska, l'évaluation est classée par Seveso 2 comme le plus haut danger potentiel dans l'industrie, APPEL octobre 2006.

3070 Dans le même dossier, APPEL signale qu'à l'instar de Transports Canada, de la California Energy Commission, la Society of International Gas Transporters and Terminal Operators, SIGTTO, recommande de situer les terminaux méthaniers loin du trafic maritime, loin des voies publiques et loin de toute zone habitée.

3075 Selon toujours la SIGTTO, les ports de transbordement de gaz naturel liquéfié doivent être localisés loin des routes maritimes achalandées et en dehors des zones du trafic important; privilégier les sites aux embouchures des couloirs fluviaux plutôt que ceux situés à l'intérieur des côtes.

3080 Comme Rabaska contrevient à ces règles fondamentales concernant la sécurité maritime et fluviale, nous demandons au BAPE et au gouvernement du Québec d'appliquer le code d'éthique et le principe de précaution adopté par l'Organisation des Nations Unies, en 1992 qui, je résume très court, quand il y a des risques de perturbation graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas différer l'adoption de mesures.

3085 Les différentes formes d'énergie hydroélectrique, géothermique, éolienne, gazière et solaire doivent viser la viabilité et l'autonomie pour répondre aux besoins réels de la vie humaine, tout en diminuant l'impact environnemental et en réduisant le gaspillage énergétique au maximum.

3090 Nous avons donc besoin de toute urgence au Québec d'un plan d'ensemble de politique énergétique durable et viable qui minimiserait le plus possible le réchauffement planétaire "global warming" au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

3095 Ce plan d'ensemble pourrait contribuer à réduire la surconsommation inutile d'énergie. Ce plan d'ensemble n'existe vraisemblablement pas, et en l'absence de ce plan, nous disons non à l'implantation d'un terminal méthanier à Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

D'accord.

PAR M. YVON LÉVEILLÉE:

3105

Maintenant, sur le plan éthique intergénération! Sur le plan éthique intergénération, à lui seul pourrait justifier un autre emplacement choisi qui est celui par le promoteur. La botaniste et conservacionniste, madame Gisèle Lamoureux, a présenté un mémoire en janvier 2007 et ce soir sur les espèces rares pour conserver la tourbière de Lévis. La tourbière Pointe-de-Lévis est la dernière du bassin versant de Lévis. Cette tourbière a environ dix mille (10 000) ans en

3110

âge.

Les promoteurs de Rabaska ont choisi cet emplacement pour construire leurs installations. La perturbation provoquée par la construction du terminal pourrait détruire la vie dans la tourbière Pointe-Lévis, et on a vu ce soir qu'il y avait beaucoup plus en jeu avec les espèces, la description des espèces rares et menacées.

3115

En moyenne, il faut cent (100) ans, prenons pour les tourbières par exemple, cent (100) ans pour engranger un centimètre (1 cm) de matière organique, nous a expliqué madame Lamoureux lors de sa présentation.

3120

De plus la conservacionniste nous a également fait remarquer que les installations du terminal empiéteraient dans les milieux humides qui sont déjà disparus jusqu'à soixante-dix pour cent (70 %) dans plusieurs régions au Canada.

3125

Le projet Rabaska aurait l'intention de passer en plus un gazoduc dans la tourbière de Saint-Étienne, de Breakeyville et de Saint-Jean-Chrysostome.

La perte de banques d'information écosystémique et la destruction d'espèces rares en provenance de cette tourbière constituerait la plus grave entrave à l'éthique intergénération.

3130

Nous devons donner la plus grande signification biologique pour la conservation de la vie et refuser Lévis comme emplacement du terminal méthanier.

Merci beaucoup.

3135

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous monsieur Léveillé, monsieur Dorval. L'analyse, l'angle à travers lequel vous abordez le projet est intéressant, donc l'éthique. C'est certainement très valable et très pertinent aux analyses de la Commission.

3140

Monsieur Dorval, vous avez quelque chose à ajouter, rapidement?

PAR M. FERNAND DORVAL:

3145

Nous devons avoir une présentation complémentaire, mais on est parti sur des voies un peu différentes. J'ai une courte communication.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Vous avez dépassé les quinze (15) minutes, allez-y rapidement.

PAR M. FERNAND DORVAL:

3155

Quatre (4) minutes à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160

Allez-y rapidement.

PAR M. FERNAND DORVAL:

C'est sur une pointe humoristique, pour terminer.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on a besoin de ça tout le temps, allez-y!

PAR M. FERNAND DORVAL:

3170

Bon, tant mieux. Je ne vous présenterai pas ce soir de données scientifiques nouvelles ni un bilan des avantages ou des inconvénients que comporterait l'implantation d'un port méthanier à Lévis.

3175

D'autres intervenants l'ont fait avant moi de façon remarquable dans bien des cas.

Ma seule prétention est d'amener un regard différent sur cette question. Pour y arriver, comparons le projet Rabaska à un repas qui serait offert par le promoteur! Aucune allusion ici bien sûr à un certain souper au restaurant Michelangelo de Sainte-Foy.

3180

Le plat est alléchant, la présentation est très soignée. Il est très tentant d'y planter sa fourchette, mais avant de poser ce geste, il serait bon d'avoir au moins un aperçu de la façon dont il a été confectionné.

3185 Comporterait-il des bactéries susceptibles de nous rendre malades? Contiendrait-il trop de matières grasses capables d'écourter notre espérance de vie?

3190 Allons maintenant faire un tour dans les cuisines de Rabaska en compagnie de quelques critiques en saine alimentation! Au comptoir des entrées, monsieur Denis Latrémouille nous a mis en garde contre les difficultés de navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent qui est reconnue comme une voie intérieure très difficile à naviguer. De quoi causer de sérieux maux de tête.

3195 Au comptoir des plats principaux, monsieur Gaston Cadrin du GIRAM nous a dressé un portrait on ne peut plus complet des différents risques que comporte le projet Rabaska, en particulier celui de stocker jusqu'à deux cent vingt-cinq millions de mètres cubes (225 M m³) de gaz naturel à proximité d'une agglomération de plus de cent mille (100 000) habitants.

3200 Et monsieur James E. Fay du MIT nous a fait voir que des fuites de GNL, gaz naturel liquéfié, pourraient causer des brûlures du premier, du deuxième et du troisième degrés si elles prenaient feu. De quoi causer de violents brûlements d'estomac!

3205 Au comptoir des desserts, madame Gisèle Lamoureux nous a alertés à la perte éventuelle d'une tourbière qui a mis quelque dix mille (10 000) ans à se former – mon collègue Léveillée l'a mentionné aussi – si le projet Rabaska était établi sur ce site.

En guise de digestif, je fais remarquer que l'apparente générosité des promoteurs de Rabaska révèle peut-être avant tout un appétit gargantuesque pour les profits.

3210 Merci messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3215 D'accord, merci beaucoup monsieur Dorval. Merci encore monsieur Léveillée de votre contribution, très apprécié.

**DROIT DE RECTIFICATION
PROMOTEUR**

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 Je passe maintenant à la rectification, et j'ai quatre (4) inscriptions.

Je commence par monsieur Kelly, Rabaska!

PAR M. GLENN KELLY:

3230 Est-ce qu'on va avoir un mémoire de déposé ou si c'est un mémoire verbal de monsieur Léveillé?

PAR LE PRÉSIDENT:

3235 On vient de l'entendre avec vous. Alors ça va être la transcription qui pourrait faire foi.

PAR M. GLENN KELLY:

3240 Il y aurait certains rectificatifs mais qu'on va trouver dans d'autres mémoires sur le SIGTTO.

Concernant Les AmiEs de la Terre, nous allons amener certains correctifs ou rectificatifs.

3245 Un que j'aimerais, un point à adresser maintenant! Monsieur a dit tout à l'heure que c'est un projet qui n'avait pas l'acceptabilité sociale, compte tenu qu'il était rendu devant les tribunaux. Je vous réitère encore une fois que Rabaska est défenderesse dans le dossier, on est la partie défenderesse, et c'est les citoyens qui se prévalent de leur droit, comme dans n'importe quel autre. On pourrait contester le zonage du Château Frontenac si on voudrait et l'amener devant les tribunaux.

3250 J'ai pas avec moi le mémoire des Jeunes citoyens de Lévis, mais on va le lire et possiblement emmener quelques rectificatifs.

3255 Et le mémoire de madame Lamoureux, excusez-moi, j'ai juste le résumé du mémoire, elle a dit qu'il y aurait une route sur la grève. Non, il y a accès directement au haut de la falaise vers le quai, il n'y a pas de route d'accès sur la grève. Mais nous allons prendre le temps aussi de lire le restant de son mémoire et voir s'il y a des rectificatifs.

3260 Sur ce, je vous remercie, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Je vous en prie, monsieur Kelly. C'est la dernière fois que vous aurez à faire une rectification en audience! Merci.

3270

MARIO FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3275 Monsieur Mario Fortier s'il vous plaît.

PAR M. MARIO FORTIER:

3280 Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Ma rectification concerne une affirmation de monsieur Gilles Guay lors de la présentation de son mémoire le 2 février.

3285 C'est un camionneur qui nous a affirmé qu'il demeurerait à moins de deux kilomètres (2 km) du site. Cette affirmation-là a été confirmée le 6 février par monsieur André Turcotte, en présence de monsieur Gilles Guay.

Nous avons vérifié son adresse à trois (3) reprises, et nous avons mesuré la distance avec deux (2) véhicules différents. La moyenne, c'est de quatre virgule deux kilomètres (4,2 km).

3290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. MARIO FORTIER:

3295 Si je vous dis ça, il y a deux (2) raisons. C'est que c'est utilisé comme argument pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 Non, on comprend.

PAR M. MARIO FORTIER:

3305 Puis il y a un autre élément humain! C'est vrai, avec une telle marge d'erreur, on se demande s'il a pu retrouver son domicile!

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 D'accord. Une question découlant d'élément factuel, merci monsieur Fortier.

PAR M. MARIO FORTIER:

Monsieur le Président, j'ai une faveur à vous demander.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Oui, allez-y.

PAR M. MARIO FORTIER:

3320

J'ai été le premier à parler aux gens que ce projet-là s'en venait, j'aimerais dire un mot, ça va prendre deux (2) minutes, sur les différents groupes d'opposants. Me permettez-vous ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3325

Avec beaucoup de difficulté, parce que ça rentre pas dans le cadre.

PAR M. MARIO FORTIER:

3330

Bien, vous allez voir, c'est pas ce à quoi vous vous attendez peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335

Ah bien là, maintenant, je suis curieux, quoi!

PAR M. MARIO FORTIER:

3340

J'ai dit d'opposants, mais je me suis mal exprimé, les différents groupes de personnes qui ont participé aux audiences!

3345

Je voudrais d'abord dire un mot sur monsieur Kelly. En tentant évidemment de résister au piège du syndrome de Stockholm, je me vois forcé de reconnaître son sens du travail, sa capacité de travail, sa ténacité et sa concentration. Les rectifications qu'il a faites en sont la preuve.

3350

Sur les opposants, ceux qu'on a qualifiés de toutes sortes de noms, je me permets de le faire ici, puis je suis content que vous me le permettiez, je veux le faire publiquement et remercier sans nommer personne toutes les personnes qui se sont impliquées, qui ont mis des heures, des heures et des heures, des efforts considérables et beaucoup de qualités à défendre ce projet pour eux-mêmes et aussi pour d'autres personnes qui sont pas capables de le faire.

Il m'en reste deux (2)!

3355

Le personnel de la Commission que je voudrais remercier pour sa disponibilité. Et simplement dire que je vais regretter en partant d'ici de plus avoir cette espèce de connivence qui s'était développée au cours des différentes journées qu'on les a côtoyés.

3360 Finalement aux membres de la Commission, je peux dire que votre rigueur et votre connaissance du dossier m'ont impressionné. Dans votre cas, monsieur le Président, votre évidente culture s'ajoute aux deux (2) qualités que j'ai nommées précédemment, pour dire que ça me donne confiance.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Merci monsieur Fortier.

Merci beaucoup. Tout le monde applaudit, une fois n'est pas coutume, comme on dit!

3370

YVES ST-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 J'invite monsieur St-Laurent.

Bonsoir monsieur St-Laurent.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Bonsoir messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 On vous a manqué depuis quelques jours!

PAR M. YVES ST-LAURENT:

3390 Pas moi! Je vous écoutais sur Internet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Vous nous avez manqué!

PAR M. YVES ST-LAURENT:

J'ai trois (3) rectifications, est-ce que c'est possible?

3400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la mesure où ça se rapporte aux faits, oui.

3405 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

D'accord. Il y a eu un mémoire de monsieur Tremblay, je crois, ce soir, qui nous a fourni différentes équations sur les GES émis par le terminal de Rabaska. Mais il a pas fourni la formule qui permet d'affirmer que le gaz naturel émet cinquante pour cent (50 %) moins de GES que le mazout, et puis moi, ce que j'ai trouvé dans la littérature, donc sur le site d'Hydro-Québec, c'est soixante-quinze pour cent (75 %).

3410 Donc c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de moins de GES, le gaz naturel. Donc une énergie pas propre mais juste moins sale.

3415 Concernant la deuxième, j'ai commencé à éplucher à peu près tous les mémoires sur le site Internet, je pensais que c'était fini, le travail, mais sept cents (700) mémoires! Il y en a un qui m'a assez frappé, puis c'est le mémoire d'un citoyen de Beaumont qui s'appelle Jean-Claude Tardif qui affirme que le maire de Beaumont est un membre de Rabat-Joie, qui affirme que Laval Larouche qui est un conseiller municipal est un membre de Rabat-Joie, qui affirme qu'il y a plein de conseillers municipaux à Beaumont qui sont des membres de Rabat-Joie.

3420 En fait, il y a aucun membre de Rabat-Joie qui siège à l'hôtel de ville, si ce n'est la mère d'un membre de Rabat-Joie qui est Sylvain Castonguay, qui s'appelle Louise Castonguay, où on se rend pour faire nos réunions dans sa vieille grange chauffée, c'est tout.

3425 Alors je voulais quand même que ce soit rectifié. Il n'y a aucun membre de la Coalition Rabat-Joie qui siège à la Municipalité de Beaumont.

PAR LE PRÉSIDENT:

3430 Correction reçue.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

3435 Troisième correction, concernant l'acceptabilité sociale! C'est une correction de la correction de monsieur Kelly.

Je pense que ça s'est fait la dernière fois quand on a parlé de Gaz de France Suez, je disais que c'était pas fait, je continue à prétendre que ça l'est pas, fait.

3440

Monsieur Kelly nous disait que c'était pas un signe qu'il y avait pas d'acceptabilité sociale concernant la poursuite, puis il a comparé ça à quelqu'un qui voudrait contester le zonage non conforme du Château Frontenac.

3445 Alors j'invite monsieur Kelly à le faire, mais je crois qu'on a plus de chance dans notre dossier que dans le sien, je parle du Château Frontenac. C'était mes trois (3) corrections.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 D'accord, très bien. Merci monsieur St-Laurent.

JEAN-CLAUDE BOUCHARD

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Claude Bouchard s'il vous plaît.

3460 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Petite rectification concernant le mémoire de monsieur Tremblay, concernant la situation économique qu'on semble vouloir faire comme démonstration à Lévis.

3465

Alors on disait qu'il y avait pas d'emploi, alors je vous ramène encore une fois au Conference Board du mois de décembre qui parle de la situation enviable de Québec et région Chaudière-Appalaches au niveau de l'emploi.

3470

Et je vous emmène un dernier commentaire! À neuf heures vingt-huit (9 h 28) ce soir, c'est une nouvelle très importante pour les citoyens de Lévis – et ça va à l'encontre justement de ce que monsieur Tremblay laisse savoir comme situation économique à Lévis – à neuf heures vingt-huit (9 h 28) ce soir, sur le fil de presse, c'est sorti: Teco Management vient d'annoncer qu'elle a eu quatre (4) contrats de navires au montant de six cent vingt-cinq millions de dollars (625 M\$), qui va créer huit cent vingt-cinq (825) emplois pour la prochaine, à partir de septembre 2007.

3475

Alors je voulais vous laisser là-dessus, il y a de l'emploi à Lévis.

3480

Je veux vous remercier, messieurs les Commissaires, et vous souhaiter bonne chance au nom des citoyens de mon quartier dans lequel le projet Rabaska essaie de s'implanter. Vous avez une lourde tâche, et je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

Merci beaucoup.

Et là, je vous jure que j'ai une inscription de correction des faits au nom de Cupidon! C'est marqué, c'est ce que je lis, alors Cupidon! Là, ça me rappelle Georges Brassens que mes enfants appellent monsieur Brassens et il a dit, il y a des jours où Cupidon s'en fout!

3490

Alors il répond pas à l'appel, donc on n'a pas de rectificatif à faire côté Cupidon!

3495

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Alors il me reste maintenant à m'entretenir avec vous rapidement de ce qui nous attend.

La Commission continuera son analyse et au besoin reviendrait avec des questions qui s'imposent, peut-être à certains parmi vous. On a encore une tâche assez importante à mener correctement.

3505

Au moment où on se parle, notre date par rapport à l'envoi du rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec est le 4 avril.

3510

Vous savez que le processus fédéral n'a pas de temps limite, mais l'entente de coopération en matière d'évaluation environnementale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ayant accepté le processus du BAPE et les modalités de fonctionnement du BAPE, implicitement, alors au moment où on se parle, c'est toujours pour le 4 avril.

3515

Continuez à nous envoyer des ondes positives, mais pas des mémoires! Des ondes positives, peut-être qu'on peut même le terminer pour le 1^{er} avril, on verra bien!

3520

Côté travail qu'on a eu à faire ensemble, ah oui, j'ai un mot à envoyer à madame Dubé-Lavoie! La réflexion que vous nous avez envoyée va nous alimenter et sera partagée avec tous les membres de l'équipe et on vous remercie beaucoup.

3525

Il me reste à remercier nos deux (2) merveilleux collaborateurs du Centre de services partagés, monsieur Richard Grenier et monsieur Martin Lajoie. Merci Martin pour tout le reste, le gâteau au fromage, les douceurs, voilà! Vous le savez pas ce qui se passe en arrière!

J'aimerais remercier également madame Marie-Hélène Roy du BAPE et monsieur Pierre Dufour qui nous ont permis de diffuser nos échanges à travers la Toile en webdiffusion. C'était un travail, je crois, on sait qu'à peu près cent cinquante (150) personnes en moyenne ont suivi les échanges ici.

3530

À vous, je vous avoue que oui, on est très fatigué, mais c'est avec regret qu'on termine l'audience. On s'est connu, maintenant on s'est vu dans tous nos états ou presque! J'aimerais vous dire jusqu'à quel point l'expérience était vraiment enrichissante.

3535

On a fait un tour d'horizon qui était une sorte de grande zone de confluence où il y avait le juridique, les sciences physiques, la thermodynamique, la gouvernance, la réglementation, des avocasseries. On a fini par évoquer les bons souvenirs d'Emmanuel Kant, de John Stuart Mill, alors bref, il y a la poésie, il y avait de tout, de la musique même.

3540

Et je pense qu'un des éléments intéressants, vous voir échanger à ma gauche et dans la salle à manger, j'ose croire que l'occasion vous a permis de tisser des rapports entre vous et de découvrir des talents et des qualités que peut-être vous ignoriez qui existaient et que la mise en commun de ces qualités et de ces talents aurait peut-être pu être plus difficile sans le contexte que la Commission vous a fourni. En fait, c'est une idée qui me conforte et qui me rassure, même si c'est pas vrai, c'est une idée, je crois. C'est peut-être parce que vous vous connaissez très bien depuis très longtemps!

3545

Mais j'ai entendu que parmi vous, qu'il y a cette prise en charge collective qui finit par vous faire – d'une situation où vous voyez autrement et d'une autre façon et d'une meilleure façon. Je crois que c'est très confortant comme idée.

3550

J'ai été obligé, dans la première partie de l'audience de serrer trop. À chaque fois, je pense à monsieur Cadorette qui me dit, mon dieu, ça ressemble à la première partie! Je pense à ça de temps en temps! J'avais envie de lui dire non, non, c'est pas du tout ça.

3555

Et comme j'ai dit à madame Thibault, que j'évoque souvent une ligne du poète brigand François Villon, alors je dis: que tous nous veuillent absoudre! Vous avez une obligation, alors voilà.

3560

L'expérience qu'on a vécue avec vous confirme également qu'il y a rien de mieux que des citoyens engagés, et pour paraphraser la phrase de Jésus de Nazareth qu'il aurait dite dans son sermon sur la montagne: vous êtes le sel de la démocratie!

3565

Et j'ajouterais aussi, pour ce qui est des citoyens engagés, bien informés, courtois et qui veillent à leurs droits tout le temps. Vous êtes aussi la lumière du monde pour ce qui concerne la démocratie.

Alors un grand merci. En quelque sorte, vous allez nous manquer, et comme je vous ai dit, continuez à nous envoyer des ondes positives.

3570

C'était très apprécié, fatigant mais très apprécié. Merci beaucoup.

3575

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3580